

20



BANQUE PSA FINANCE

RÉSULTATS ANNUELS

17

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Olivier Bourges
Président

Rémy Bayle
Administrateur
Directeur Général

Carlos Tavares
Administrateur

Michel Philippin
Administrateur
Président du comité d'audit et des
risques

François Pierson
Administrateur
Membre du comité d'audit et des
risques

PEUGEOT S.A.

Administrateur
Représentant permanent :
**Jean-Baptiste Chasseloup
de Chatillon**
Membre du comité d'audit et des
risques

AUTOMOBILES PEUGEOT

Administrateur
Représentant permanent :
Jean-Philippe Imparato

DIRECTION GENERALE

Rémy Bayle
Administrateur
Directeur Général

Arnaud de Lamothe
Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés
Guillaume Potel**

Situation au 1^{er} janvier 2018

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros

Siège social - 68, avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers
R.C.S. Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,
consultable au www.orias.fr.

1**RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	5
1.3	Présentation de Banque PSA Finance et de ses activités	6
1.4	Analyse de l'activité	13
1.5	Analyse des résultats financiers	24
1.6	Situation financière	26
1.7	Fonds propres, Risques et Pilier 3	31
1.8	Contrôle interne	45
1.9	Actionnariat	48

2**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017****55**

2.1	Bilan consolidé	56
2.2	Compte de résultat consolidé	57
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	58
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	59
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	60
2.6	Notes aux états financiers consolidés	61
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	104

	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2017	107
--	---	-----

1

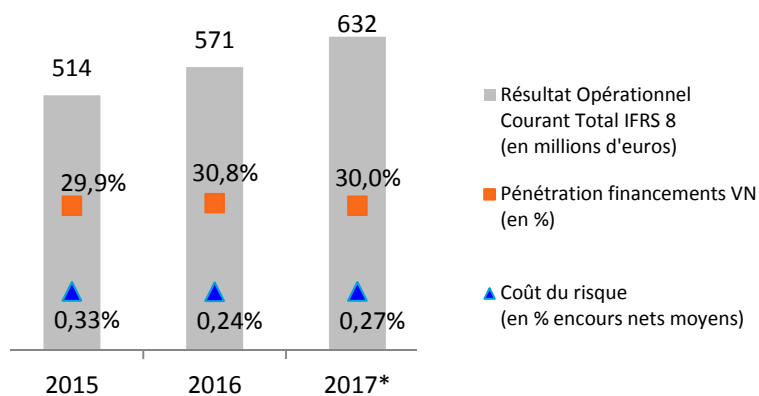
RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	5
1.3	Présentation de Banque PSA Finance et de ses activités	6
1.3.1	Définitions des concepts du rapport de gestion	6
1.3.2	Organisation à fin décembre 2017	6
1.3.3	Les principales activités opérationnelles de Banque PSA Finance	9
1.3.4	Histoire	9
1.3.5	Stratégie	10
1.3.6	Financement Peugeot Citroën DS	11
1.3.7	Financement Opel Vauxhall Finance	11
1.4	Analyse de l'activité	13
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall	13
1.4.2	Activité de financement de la clientèle finale pour Peugeot Citroën DS Finance	14
1.4.3	Activité de financement corporate réseau pour PCDF	18
1.4.4	Activité Assurance et Services pour PCDF	18
1.4.5	Activité d'épargne grand public pour PCDF	20
1.4.6	Activité de financement en Chine	21
1.4.7	Activité de financement pour Opel Vauxhall Finance	22
1.4.8	Autres informations	22
1.4.9	Perspectives	23
1.5	Analyse des résultats financiers	24
1.5.1	Produit Net Bancaire	24
1.5.2	Charges générales d'exploitation	25
1.5.3	Coût du risque	25
1.5.4	Résultat d'exploitation	25
1.5.5	Résultat Net consolidé	25
1.6	Situation Financière	26
1.6.1	Bilan	26
1.6.2	Encours de crédit	27
1.6.3	Dépréciations des encours de crédit et impact IFRS 9	27
1.6.4	Politique de refinancement	29
1.6.5	Sécurité de la liquidité	30
1.6.6	Notations de crédits	30
1.7	Fonds propres, Risques et Pilier 3	31
1.7.1	Gestion du capital	31
1.7.2	Synthèse sur les actifs grevés	34
1.7.3	Facteurs de risque et gestion des risques	34
1.8	Contrôle interne	45
1.8.1	Le dispositif de contrôle permanent	45
1.8.2	Le dispositif de contrôle périodique	46
1.8.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	46
1.8.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	47
1.9	Actionnariat	48
1.9.1	Capital	48
1.9.2	Conventions intra-Groupe	48
1.9.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2018	48
1.9.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	48

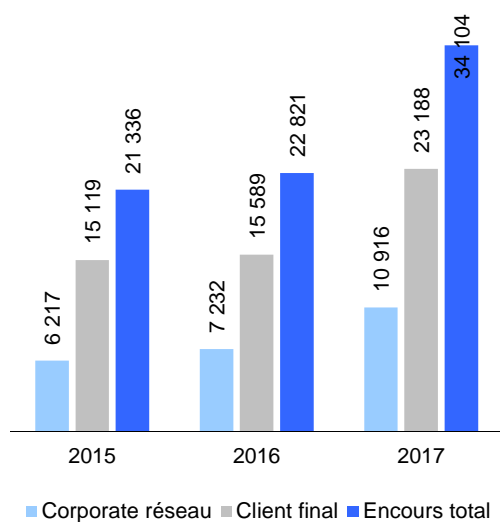
1.1 Chiffres clés

1.1.1 Chiffres clés Banque PSA Finance toutes activités

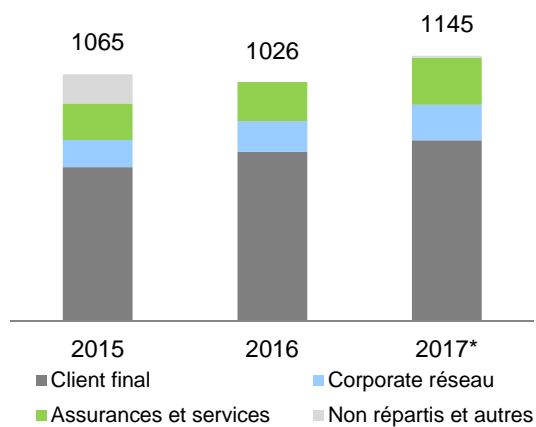
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT, TAUX DE PENETRATION FINANCEMENT VN ET COUT DU RISQUE (IFRS 8^(***))



EVOLUTION DES ENCOURS PAR SEGMENT DE CLIENTELE (IFRS 8^(***)), AU 31 DECEMBRE (en millions d'euros)



EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (IFRS 8^(***)) (en millions d'euros)

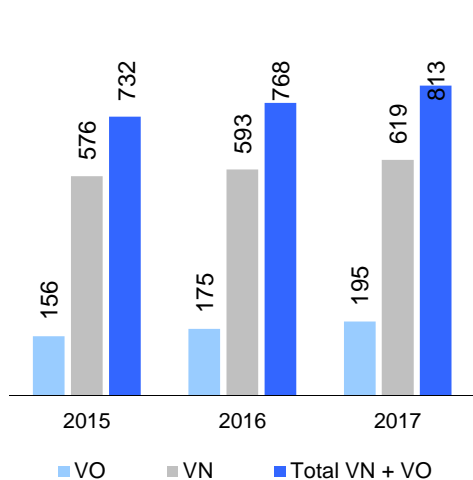


* En 2017, seulement 2 mois d'activité Opel Vauxhall Finance

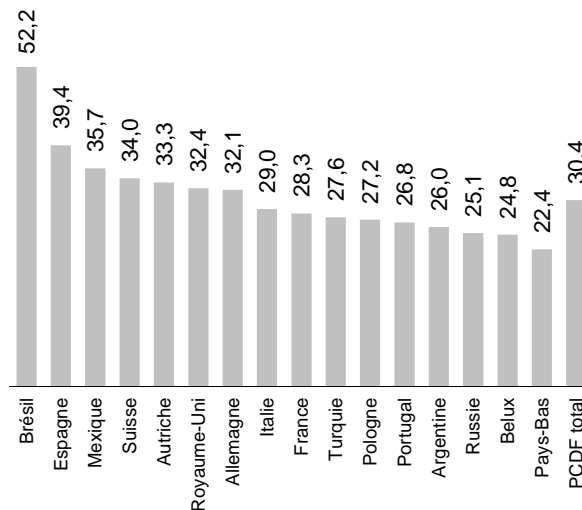
**Hors Chine

1.1.2 Activités Peugeot Citroën DS Finance

EVOLUTION DES VEHICLES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE
(en milliers de véhicules)

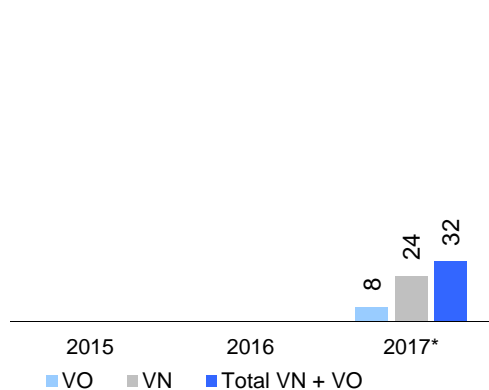


TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%)
AU 31 DECEMBRE 2017
(Financements VN / Immatriculations VN Peugeot, Citroën, DS)

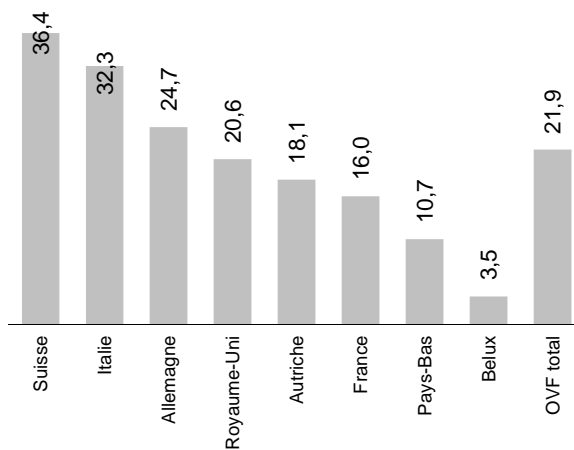


1.1.3 Activités Opel Vauxhall Finance

VEHICLES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE
(en milliers de véhicules)



TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%)
AU 31 DECEMBRE 2017
(Financements VN / Immatriculations VN Opel Vauxhall)



* En 2017, seulement 2 mois d'activité Opel Vauxhall Finance

1.2 Lettre du Directeur Général



2017 aura été pour Banque PSA Finance (BPF) l'année de l'accélération de la transformation de son modèle économique. Encore plus performante dans sa mission de fournisseur de financements et de services de mobilité, BPF continue d'accompagner le plan de croissance « Push to Pass » du Groupe PSA, et propose des solutions répondant aux nouvelles attentes de ses clients, présents et futurs.

Le résultat opérationnel courant toutes activités de BPF est de 632 millions d'euros pour l'année 2017, avec désormais un taux de pénétration financement de véhicules neufs à 30,0% et un coût du risque maîtrisé à 0,27% des encours nets moyens.

En 2017, BPF a assuré au meilleur niveau sa mission de soutien du commerce des marques du groupe PSA, avec pour les marques Peugeot, Citroën et DS, une part de marché de 30,4% des ventes financées, un périmètre couvrant 89% de la totalité des ventes (*).

Au total ont été distribués 813 000 contrats de financement de véhicules neufs et occasion (périmètre Peugeot, Citroën et DS) enregistrant une progression de 45 000 contrats comparé à 2016, accompagnée d'une croissance de +4,5% de son activité Assurances et Services avec plus d'1,6 million de contrats souscrits.

Ces bonnes performances ont été enregistrées grâce au professionnalisme de ses équipes, qui ont su faire du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) un facteur clé de succès permettant à BPF de bénéficier d'un positionnement de ses offres

au meilleur niveau de compétitivité et dynamiser ainsi l'activité commerciale.

L'année 2017 aura été marquée par un second accord d'envergure, qui confirme l'affirmation du business-modèle « Coopérations » de BPF. Il s'agit de l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, conjointement par le groupe PSA et par BNP Paribas sous forme d'une Joint-Venture Unique. Cette coopération bénéficiera de l'expérience combinée de la captive financière BPF et du spécialiste du crédit à la consommation, BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF), pour mieux servir les concessionnaires et clients d'Opel/ Vauxhall en Europe.

Les activités de financement pour Opel et Vauxhall sont un levier essentiel au service de la performance commerciale de 1 800 concessionnaires dans 8 principaux pays européens. Elles offrent une gamme complète pour le financement automobile et représentent un encours d'environ 9,2 milliards d'euros à fin 2017. Ces activités de financement seront un soutien important du plan de croissance « PACE! » des marques Opel et Vauxhall.

BPF joue pleinement son rôle de fournisseur de services de mobilité, en soutien du plan « Push to Pass », qui fera du Groupe PSA un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs. Dans ce cadre, BPF a créé fin 2017 des solutions d'e-paiement grâce à un partenariat opérationnel avec des acteurs européens de premier plan.

En 2018, BPF continuera à donner un nouvel essor à sa stratégie commerciale et digitale, en conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques, et à sa stratégie d'acteur de mobilités. BPF poursuivra par ailleurs un accompagnement agile du Groupe PSA sur ses nouvelles frontières stratégiques.

Cette ambition permettra à BPF d'assurer le développement et la rentabilité de ses activités et de contribuer au succès des marques du Groupe PSA.

(*) périmètre des ventes de véhicules Peugeot Citroën DS hors véhicules produits en Iran sous licence Peugeot en 2017 suite à l'accord final de joint-venture signé avec Iran Khodro le 21 juin 2016

Rémy BAYLE
Directeur Général

1.3 Présentation de Banque PSA Finance et de ses activités

1.3.1 Définitions des concepts du rapport de gestion

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations **au format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouve Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et sont mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et enfin, la société en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co.
- Les informations **sectorielles au format IFRS 8**

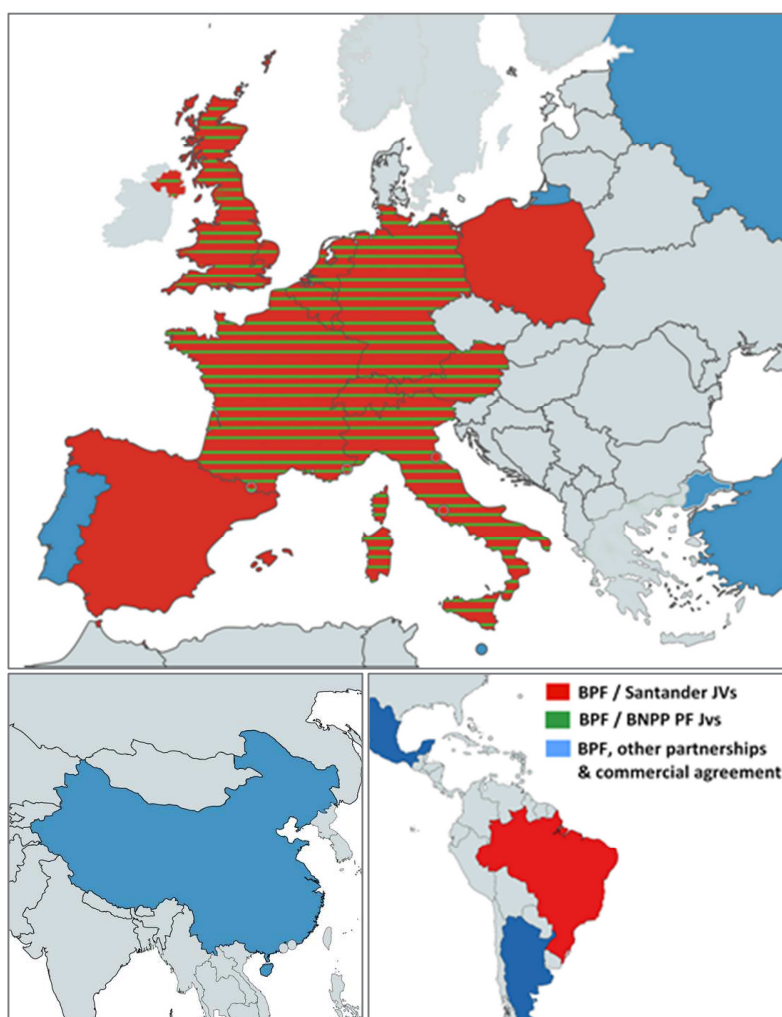
couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.

La note 27 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine.

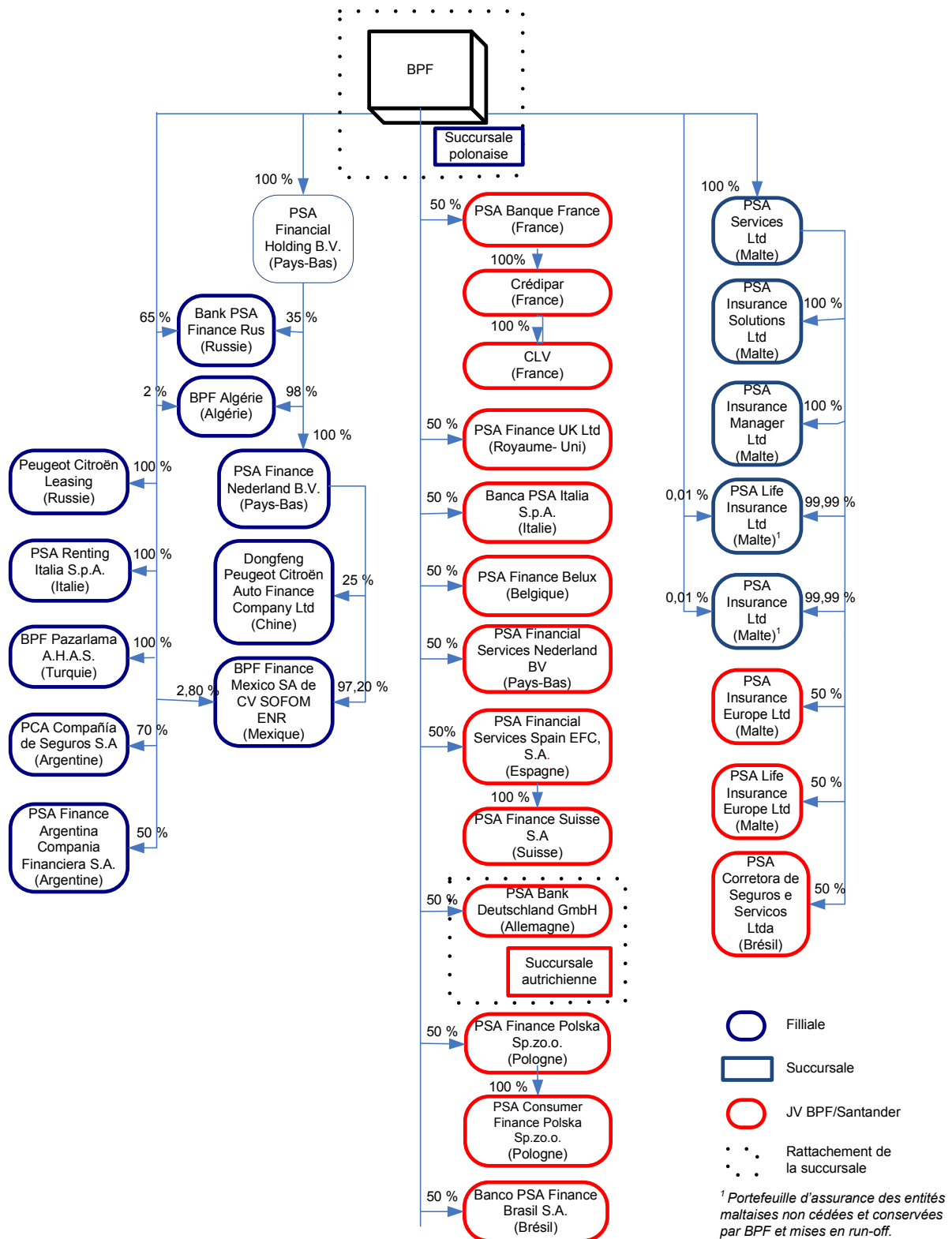
1.3.2 Organisation à fin décembre 2017

Présence géographique de BPF à fin décembre 2017 :

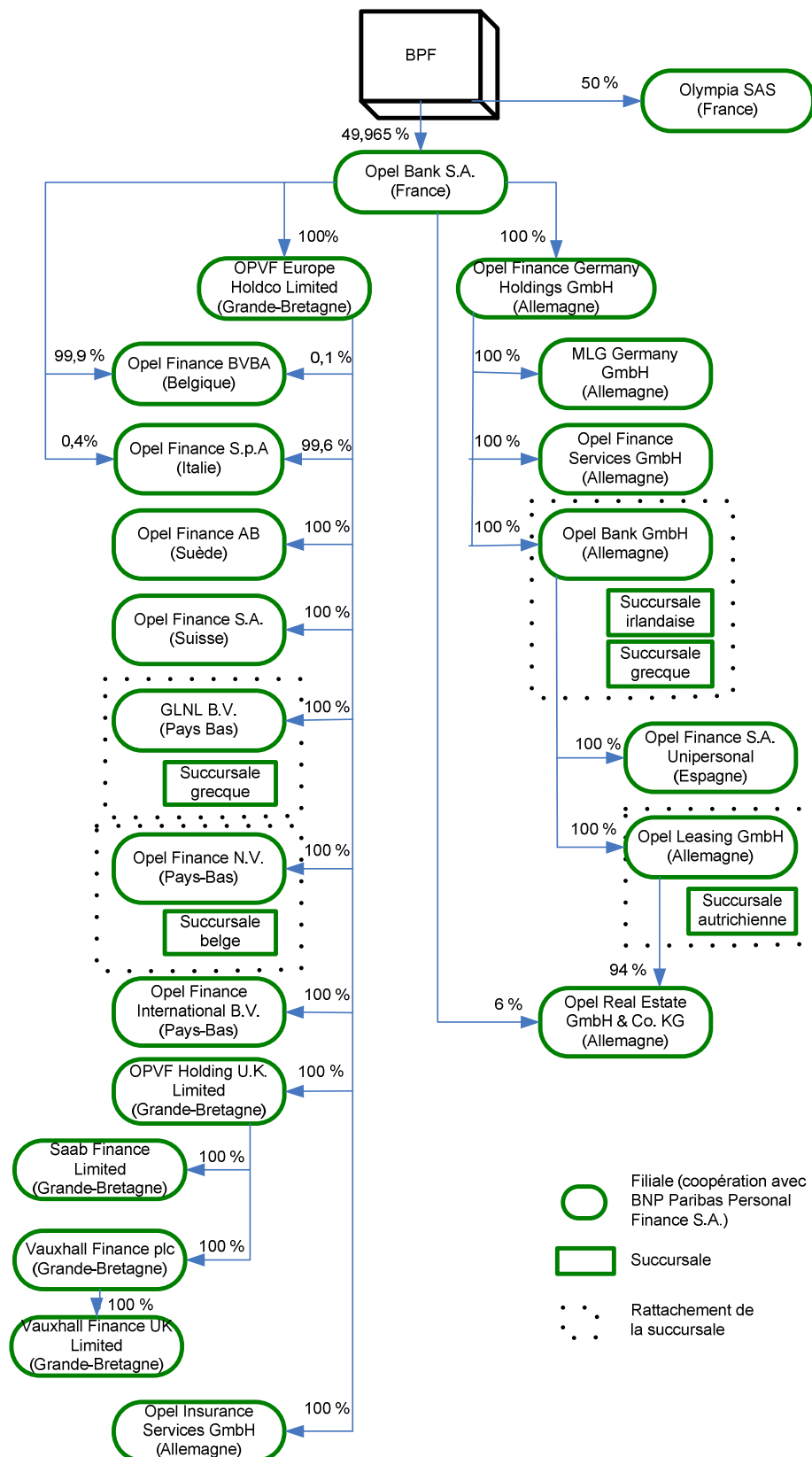


Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme périmètre Peugeot Citroën DS Finance



Organigramme périmètre Opel Vauxhall Finance



1.3.3 Les principales activités opérationnelles de Banque PSA Finance

Étroitement associée à la politique commerciale des marques du Groupe PSA, BPF, contrôlée directement à 100% par des sociétés du Groupe PSA, assure dans 18 pays, avec des partenaires dans la plupart de ces pays, la distribution d'offres de financement et de services pour favoriser les ventes des véhicules par les réseaux des marques du Groupe PSA.

BPF, via ses entités opérationnelles locales :

- assure aux réseaux des marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement ;
- propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, de services et, en France et en Allemagne, de produits d'épargne.

Le plus souvent, l'offre commerciale de BPF associe aux financements des assurances et des services afin de mieux répondre aux attentes croissantes de solutions de mobilité des clients particuliers ou entreprises.

Sur ses principaux marchés, BPF exerce ses activités sous forme de sociétés communes :

Depuis 2015, BPF a mis en place un business-modèle de coopérations, avec notamment deux partenariats majeurs en Europe, l'un avec le Groupe Santander pour les marques Peugeot, Citroën, DS, et l'autre avec BNP Personal Finance (BNPP PF) pour les marques Opel et Vauxhall. Grâce à la gouvernance mise en œuvre dans le cadre de ces coopérations, les décisions de crédit sont indépendantes des marques tout en permettant la construction d'offres commerciales adaptées, innovantes, et venant pleinement en soutien du plan de croissance « Push to Pass » du Groupe PSA.

- Un partenariat avec le Groupe Santander Consumer Finance (SCF) démarré en 2015, dans 11 pays d'Europe avec 10 JV (Allemagne, Autriche, Belgique / Luxembourg, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse), avec

un accord commercial au Portugal et une JV avec Banco Santander Brasil au Brésil. Hors activité de financement, deux filiales communes entre BPF et SCF ont démarré à Malte en mai 2015 en tant que compagnies d'assurance.

- Un accord sous forme de Joint-Venture unique entre le groupe PSA et BNP Paribas, démarré en novembre 2017, avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, qui opère notamment dans 8 principaux pays (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suisse et Autriche).

Hors d'Europe, BPF exerce également ses activités sous forme de partenariats :

- **En Chine**, à travers la société commune Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. (DPCAFC) qui est détenue à 25% par BPF, à 50% par Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) et à 25% par Dongfeng Motor Group. Les résultats de DPCAFC sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes de BPF.
- **En Argentine**, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, un partenariat détenu à 50% avec une filiale du Groupe BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré à moitié par le partenaire. En 2017, une nouvelle activité d'assurance a démarré en partenariat avec BNP Paribas.
- En Turquie avec TEB / CETELEM.
- Au Mexique avec BNP Paribas.

BPF exerce aussi seule :

- **En Russie**, que ce soit pour l'activité bancaire ou la nouvelle activité de leasing qui a démarré en 2017.

1.3.4 Histoire

La structure actuelle de BPF est le résultat d'une part du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre, et d'autre part plus récemment de la mise en place localement de partenariats bancaires et industriels.

En 1979, le Groupe PSA crée Crédipar, sa société de financement pour la France, entité majeure aujourd'hui de BPF. PSA Finance Holding regroupant les activités financières des marques Peugeot et

Citroën est ensuite créée en 1982 pour les autres pays européens.

En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée « Banque PSA Finance ». BPF poursuit son déploiement notamment en Amérique Latine.

En 2009, BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

En 2014, BPF et le Groupe Santander signent un accord stratégique sur 11 pays d'Europe et au Brésil portant sur 98,5% des encours totaux au format IFRS8.

En 2017, les marques Opel et Vauxhall rejoignent le Groupe PSA, qui devient désormais le deuxième constructeur automobile européen.

Avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, conjointement par le Groupe PSA et le

groupe BNP Paribas, une nouvelle organisation sous forme d'une JV unique est née, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

1.3.5 Stratégie

La stratégie de BPF est d'accompagner le Groupe PSA dans la mise en œuvre et le déploiement de ses plans stratégiques de croissance « Push to Pass » et « PACE! ». Cette stratégie se décline sur plusieurs dimensions.

Un business model basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business-modèle de coopérations, avec notamment deux partenariats majeurs.

Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil. Il s'agit d'un accord structurant couvrant 98% des encours de la banque (hors Chine) et qui permet de bénéficier d'un positionnement de ses offres au meilleur niveau de compétitivité, au service des activités commerciales des marques Peugeot, Citroën et DS.

Un second accord d'envergure, signé en 2017, avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, sous forme d'une JV Unique entre le Groupe PSA et le groupe BNP Paribas. Cette nouvelle coopération bénéficiera de l'expérience combinée de la captive automobile financière BPF et du spécialiste du crédit à la consommation, BNPP PF, pour mieux servir les concessionnaires et clients d'Opel/Vauxhall en Europe.

De nouvelles solutions de financement et de services

Pour renforcer son efficacité et soutenir le développement de ses activités, BPF promeut les produits permettant de ne financer que le seul usage du véhicule et a engagé depuis début 2017 une réorganisation de son fonctionnement de Location Longue Durée pour la clientèle Entreprises sous le label Free2Move Lease. BPF offre ainsi à la clientèle Entreprises les solutions de financement et de services, un budget maîtrisé et sécurisé et des offres de mobilité.

BPF apporte également des solutions dans le domaine de l'assurance, proposant à tous les clients une offre d'assurance et de services diversifiée à forte valeur ajoutée.

Acteur de la mobilité et facilitateur de paiements

BPF accompagne le Groupe PSA pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles

mobilités pour les consommateurs. Des solutions qui tant pour la clientèle B2C que B2B intègrent des solutions de mobilités telles que l'autopartage.

BPF a créé fin 2017 des solutions d'e-paiement s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs européens de premier plan. La mise en œuvre de cette nouvelle activité au sein de BPF offre une solution unique sur l'Europe pour régler simplement et rapidement services et produits.

Transformation digitale

BPF s'inscrit également dans la stratégie digitale du plan de croissance du Groupe ayant pour objectif de mettre le client au cœur de ses activités. Les parcours clients Online permettant à tout client de réaliser ses propres simulations de financement. La politique « Do it Yourself » permet désormais aux clients d'effectuer ses démarches après-vente via un espace personnel dédié. La E-signature des contrats de financement est en train de devenir une réalité concrète dans les réseaux. Enfin de nombreux outils digitaux visant à améliorer l'expérience client et l'efficacité : chat, robotic, reconnaissance de documents, dématérialisation ont tous été mis en œuvre.

Nouvelles frontières

Sur le plan international, BPF a toujours soutenu la dynamique de développement commercial du Groupe PSA, bénéficiant ainsi d'une expansion géographique, tout d'abord en Europe, puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. L'entrée sur de nouveaux marchés est systématiquement réalisée en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local établi de longue date qui permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement. Cette stratégie d'implantation géographique maîtrisée, s'exerce dans toutes les régions où le Groupe PSA est présent, au service des marques du Groupe pour répondre aux attentes de tous les clients quelle que soit leur localisation.

Cette stratégie globale démontre l'agilité de BPF pour assurer l'objectif prioritaire de servir le client, cœur de la stratégie du Groupe PSA et pour être le fournisseur de financements, services et mobilités préféré de ses clients.

1.3.6 Financement Peugeot Citroën DS

1.3.6.1 Offre de Produits et Services Peugeot Citroën DS Finance (PCDF)

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF pour les véhicules des marques Peugeot Citroën et DS comprend :

- **Le financement au client final : 82% des encours à la clientèle au format consolidé et 68% des encours à la clientèle au format IFRS 8 au 31 décembre 2017).** L'offre aux particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, d'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat et désormais d'une offre de services de mobilité.
- **Le financement aux corporate réseau : 18% des encours à la clientèle au format consolidé et 32% des encours à la clientèle au format IFRS 8 au 31 décembre 2017).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces de rechange, ainsi que d'autres types de financement tels que celui de leur besoin en fonds de roulement.
- **Les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale et corporate réseau, une gamme étendue de produits d'assurances et services est proposée tels que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage, invalidité, les assurances complémentaires permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules et à la mobilité comme par exemple l'extension de garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.
- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public est présente en France et en Allemagne et est constituée de livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixes. La proportion des encours, tous pays confondus, est de 86% pour les livrets d'épargne et 14% pour les Comptes à Terme. Les résultats très satisfaisants de cette activité au niveau européen confirment la pertinence du dispositif mis en place. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du Groupe PSA et de BPF. Cette activité est intégralement intégrée dans le périmètre du partenariat avec SCF en France et en Allemagne.

1.3.6.2 Couverture géographique PCDF

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 18 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 89% des ventes de véhicules assemblés (*). Les marchés les plus importants sont la France, la Chine, les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne), le Brésil et l'Argentine.

BPF finance les concessionnaires commercialisant les marques Peugeot, Citroën et DS à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et la Pologne, la Russie et l'Amérique Latine (Brésil et Mexique).

(*) périmètre des ventes de véhicules Peugeot Citroën DS hors véhicules produits en Iran sous licence Peugeot en 2017 suite à l'accord final de joint-venture signé avec Iran Khodro le 21 juin 2016

1.3.7 Financement Opel Vauxhall Finance

Acquisition en partenariat avec BNP Paribas des activités de financement automobile d'Opel/Vauxhall

Le 1er novembre 2017, Banque PSA Finance, filiale à 100% de Groupe PSA et BNP Paribas Personal Finance, filiale à 100% de BNP Paribas ont finalisé l'acquisition conjointe, annoncée le 6 mars 2017, de l'intégralité des activités européennes de

GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

Opel Bank SA, qui constitue la maison-mère du périmètre ainsi acquis est détenue à parts égales

par BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance. Elle est mise en équivalence par Groupe PSA et Banque PSA Finance et consolidée en intégration globale par BNP Paribas et BNP Paribas Personal Finance. BPF exerce une influence notable car le Groupe ne dispose que de 50% des droits de vote sans exercer de contrôle exclusif. Le contrôle exclusif du partenaire résulte notamment de son contrôle sur la politique de refinancement ainsi que sur la mesure et le contrôle du risque de crédit.

En date de closing et pour l'acquisition de sa quote-part de 50%, BPF a payé un prix de 489 millions d'euros. Ce prix correspond à l'estimation provisoire de la transaction conformément aux dispositions contractuelles. Ce prix est inférieur à la quote-part de situation nette de l'acquise, et au 31 décembre 2017 les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont en cours.

Offres de Produits et Services OVF

Les activités de financement d'Opel / Vauxhall sont au service de la performance commerciale de 1 800 concessionnaires dans 8 principaux pays européens. Elles offrent une gamme complète de financement automobile: crédits auto, contrats de

Le plan 100 jours

Le 15 février 2018, Opel Vauxhall Finance lance son plan stratégique, 100 jours après son acquisition via BNP Paribas et le Groupe PSA. L'ensemble du plan vise à générer une croissance rentable pour Opel/Vauxhall. Les actions lancées par Opel Vauxhall Finance s'inscrivent en complément du plan « PACE! » d'Opel/Vauxhall.

La captive financière va s'employer à lancer de nouvelles solutions de financement automobile compétitives dans toute l'Europe et à investir de nouveaux segments et marchés. OVF s'évertuera à améliorer son efficacité opérationnelle et à renforcer le cadre de sa collaboration avec Opel/Vauxhall tout en augmentant à la fois le nombre de véhicules sous financement/leasing et les marges de distribution dans l'ensemble de l'Europe. L'objectif: financer un véhicule Opel sur trois d'ici 2020, soit une progression de 50% par rapport à 2017.

Dans un espace commercial financièrement attractif, OVF proposera des solutions de leasing tous-services à ses clients allemands, via Opel Bank, dès 2018. Des solutions de financement compétitives en B2B, seront également proposées sur d'autres marchés, notamment, au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Autriche.

Opel/Vauxhall souhaite augmenter ses ventes de Véhicules Utilitaires Légers (VUL) de 25% sur

Par conséquent, au 31 décembre 2017, le groupe a procédé à une allocation provisoire de cet écart de première consolidation estimé, qui a été affecté en totalité à différents postes d'actifs et de passifs mis en équivalence.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a 12 mois pour finaliser l'évaluation à la juste valeur et l'affectation de cet écart de première consolidation. Cette affectation provisoire pourra donc faire l'objet de révisions jusque fin octobre 2018.

Le bilan au 31 décembre 2017 présenté en note 27 « information sectorielle » intègre cette allocation provisoire des actifs et passifs identifiés et évalués à la juste valeur en application d'IFRS 3 révisée. Le résultat 2017 présenté en note 27 intègre le résultat de 2 mois d'activité entre la date de closing de l'opération et la date de clôture des comptes.

location et de service, produits de financement et d'assurance des concessionnaires. Elles représentent un encours d'environ 9,2 milliards à fin 2017.

trois ans, d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif OVF proposera des produits financiers attractifs. Autre axe de croissance stratégique pour OVF, les solutions Mobilité, qu'associent leasing, assurance et services. Ces offres de produits sont déjà disponibles dans certains pays, l'objectif étant de les lancer sur tous les marchés d'OVF, et de booster les ventes d'Opel et Vauxhall grâce à des campagnes marketing conjointes.

Outre l'élargissement du portefeuille de produits sur les marchés existants, OVF prévoit également d'investir de nouveaux marchés, et notamment le marché espagnol, qui connaît l'une des croissances les plus rapides des marchés européens de l'automobile, avec plus de 1 200 000 nouvelles immatriculations en 2017. Sur le long terme, Opel Vauxhall Finance prévoit d'étendre son empreinte géographique, pour couvrir 90% des marchés européens d'Opel/Vauxhall.

Pour réussir son plan de croissance, Opel Vauxhall Finance compte en particulier sur la solidité de ses partenaires et actionnaires expérimentés que sont Banque PSA Finance et BNP Paribas Personal Finance. En plus de bénéficier de la stabilité et de la compétitivité des coûts de financement que BNP Paribas lui garantit, la captive de financement d'Opel et Vauxhall peut s'appuyer sur les systèmes et sur l'expertise de ses deux partenaires.

1.4 Analyse de l'activité

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall

Forte accélération en 2017: hausse des ventes du Groupe PSA de 15,4%

- Le Groupe PSA a vendu 3 632 300 véhicules dans le monde
- 4ème année consécutive de progression des ventes du Groupe PSA
- Offensive produits SUV couronnée de succès, au service de la croissance rentable du Groupe
- Renforcement du leadership européen sur le marché des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) pour PEUGEOT et CITROËN avec 20,2% de parts de marché

L'offensive SUV du plan Push to Pass s'accélère et les 5 modèles de SUV lancés au cours des 18 derniers mois rencontrent un succès grandissant. Globalement, les ventes de SUV représentent à fin 2017 23% des ventes du Groupe.

La marque Peugeot a vendu près de 600 000 SUV dans le monde en 2017 et occupe la 2ème place du marché Européen sur ce segment avec une progression en volume de près de 60%.

Citroën a lancé son offensive SUV à l'automne avec, en Chine, C5 Aircross lancé en septembre et, en Europe, C3 Aircross lancé en octobre. Les 2 véhicules représentent respectivement près de 22 700 et 35 400 ventes en 2017. Ils seront déployés dans le monde en 2018.

Fin février, DS Automobiles a présenté le SUV DS 7 CROSSBACK et lancé les réservations en ligne de l'édition limitée La Première. En octobre, elle lançait son réseau exclusif en même temps qu'elle ouvrait les commandes sur l'ensemble des versions de la gamme. Le démarrage des livraisons est programmé à partir de février 2018.

En 2017, Opel et Vauxhall ont rationalisé leurs canaux de distribution en cohérence avec le plan de redressement PACE!, et ont mené une offensive produits historique, avec notamment 2 nouveaux SUV, les Crossland X et Grandland X, lancés en mai et septembre dernier avec respectivement 33 900 et 18 700 ventes.

En 2017, le Groupe PSA enregistre un record historique de ventes de VUL : 476 500 unités, en hausse de 15% par rapport à 2016. Et en prenant en compte les dérivés VP (Peugeot Traveller et Citroën SpaceTourer par exemple) ce sont 658 000 unités vendues par le Groupe en 2017.

En Europe, avec les marques Peugeot et Citroën, le Groupe renforce son leadership avec 20,2% du marché VUL (+1,3 point de part de marché) et capte plus de 50% de la croissance du

marché VUL Européen, grâce notamment aux nouveaux Peugeot Expert et Citroën Jumpy.

Hors Europe, l'offensive VUL du Groupe rencontre ses premiers succès: en Eurasie les ventes progressent de 55% avant la production locale des nouveaux Peugeot Expert et Citroën Jumpy au 1er semestre 2018, et en Amérique Latine de 13% avec une gamme de produits renouvelée et d'offre complète de services en 2018.

En Europe, les ventes du Groupe s'établissent à 2 378 600 unités, soit près de 450 000 véhicules de plus qu'en 2016 (+23,2%), dont 376 400 véhicules vendus par les marques Opel et Vauxhall depuis le 1er août.

Le Groupe voit sa part de marché progresser dans tous les principaux pays dans lequel il opère, en dehors de la Grande Bretagne, et pour la première fois depuis 2010 gagne 0,3 point de part de marché (11,1%) sur le seul périmètre Peugeot-Citroën-DS.

Dans la région Moyen-Orient & Afrique, les ventes du Groupe progressent de 61,4% par rapport à l'année 2016 avec 618 800 unités, dont 26 800 unités pour la marque Opel.

La dynamique est notamment portée par le développement du Groupe en Iran (444 600 ventes en 2017) et la croissance des ventes en Turquie, Israël et DOM.

L'année 2017 est également marquée par le lancement industriel et commercial du SUV Peugeot 2008 en Iran et pour Citroën, par la création de la JV Iranienne avec SAIPA sur le site de Kashan. Le Groupe poursuit son déploiement industriel avec la pose de la première pierre de l'usine de Kenitra au Maroc, le démarrage de la production locale au Kenya et en Ethiopie et la signature d'un protocole d'accord pour l'implantation d'une nouvelle usine à Oran en Algérie.

En Chine & Asie du Sud-Est, dans un contexte difficile, le Groupe a vendu 387 000 véhicules en baisse de 37,4% par rapport à 2016. Premiers signes de redressement commercial, le Groupe enregistre une progression de ses ventes mensuelles depuis juillet et une augmentation de la part de marché au 2nd semestre de 0,3 point par rapport au 1er semestre. L'offre SUV rencontre le succès avec les lancements réussis en 2017 des Peugeot 4008 et 5008 et Citroën C5 Aircross.

L'Amérique latine connaît un rebond confirmé de ses ventes, en hausse de 12,2%, à 206 300 unités.

Les ventes Peugeot progressent de +11,1% avec une excellente dynamique sur la plupart des marchés de la région.

Les ventes de Citroën progressent de +13,8% et sur la plupart des marchés de la région. DS Automobiles enregistre une hausse de ses ventes de +21,6%, portée par la performance en Argentine. Dans ce pays, la marque se place 4ème sur le marché automobile premium grâce à DS 3 qui est leader pour la 4ème année consécutive dans sa catégorie.

La région Inde-Pacifique a connu une croissance de 31% de ses ventes avec 26 100 voitures vendues en 2017.

Au Japon, le Groupe croit de 20% et réalise sa meilleure performance depuis plus de 20 ans. La

marque Peugeot contribue largement à cette performance avec une croissance de 37% de ses ventes, portée par les lancements réussis de Peugeot 3008 et 5008.

La marque Citroën est également en forte progression, de 36%, grâce au succès de la Nouvelle C3.

En Eurasie, les ventes sont en hausse de 45%, supérieure à la dynamique du marché automobile.

Le Groupe progresse sur les marchés majeurs de la région, en Russie (+38%) et en Ukraine (+62%), totalisant 15 200 unités.

1.4.2 Activité de financement de la clientèle finale pour Peugeot Citroën DS Finance

TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (HORS CHINE) – ACTIVITES PEUGEOT CITROEN DS FINANCE

Pays	Financements de véhicules neufs Peugeot Citroën DS (VP + VU) ¹		Taux de pénétration Activités PCDF (en %)	
	2017	2 016	2017	2 016
France	206 951	201 123	28,3	29,2
Allemagne	47 939	40 515	32,1	31,3
Portugal	12 051	10 537	26,8	25,3
Espagne	85 575	79 630	39,4	40,2
Suisse	7 251	7 119	34,0	31,5
Royaume-Uni	67 013	81 540	32,4	34,1
Italie	62 188	54 211	29,0	29,4
Belux	23 142	20 656	24,8	23,7
Autriche	7 973	6 042	33,3	28,5
Pays-Bas	12 783	11 902	22,4	22,8
Europe Occidentale (hors France)	325 915	312 152	31,7	32,0
Europe Centrale et Orientale	9 686	12 637	27,2	27,5
Brésil	25 623	25 514	52,2	50,8
Argentine	27 209	18 985	26,0	21,8
Mexique	3 168	2 568	35,7	32,6
Amérique Latine	56 000	47 067	34,5	32,4
Russie	2 332	2 476	25,1	33,5
Turquie	17 538	17 333	27,6	28,3
Reste du Monde	19 870	19 809	27,3	28,8
Total	618 422	592 788	30,4	30,8

¹ Véhicules particuliers et utilitaires légers

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO) PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2017	2 016	Variation en %
Vente à crédit	529 403	500 874	+ 5,7
Activités de location et autres financements	284 024	266 974	+ 6,4
Total	813 427	767 848	+ 5,9

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2017	2 016	Variation en %
Vente à crédit	5 216	4 691	+ 11,2
Activités de location et autres financements	4 271	3 808	+ 12,2
Total	9 487	8 499	+ 11,6

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL, VN ET VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2017	2 016	Variation en %
Financement Client Final	813 427	767 848	+ 5,9
dont VN	618 711	593 022	+ 4,3
dont VO	194 716	174 826	+ 11,4

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2 016	Variation en %
Financement Client Final	9 487	8 499	+ 11,6
dont VN	7 788	7 065	+ 10,2
dont VO	1 699	1 434	+ 18,5

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL, VN ET VO, PAR REGION

<i>(en nombre de contrats)</i>	2017	2 016	Variation en %
France	289 006	275 925	+ 4,7
Europe (hors France)	433 137	412 702	+ 5,0
Amérique Latine	65 953	54 238	+ 21,6
Reste du Monde	25 331	24 983	+ 1,4
Total	813 427	767 848	+ 5,9

Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux sont des particuliers, des petites et moyennes entreprises et des clients corporate hors réseau et assimilés. En 2017, la durée moyenne des nouveaux financements était de 44 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs (76% de la production en nombre de contrats). Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion. En 2017, 813 427 véhicules ont été financés à la clientèle finale dont 194 716 VO.

La production de nouveaux contrats en 2017 progresse (+5,9%) et s'élève à un montant de 9 487 millions d'euros, représentant 529 403 unités financées en crédit et 284 024 unités en contrat de location. En

Politique commerciale et taux de pénétration

En 2017, BPF a financé 30,4% des ventes réalisées par le Groupe PSA sur le périmètre PCDF.

Les études de marché confirment que le taux de renouvellement automobile dans la Marque est plus élevé, lorsque les clients financent l'acquisition de leur véhicule via la financière captive du Groupe (BPF). Cette contribution significativement positive à la fidélisation automobile constitue une forte incitation pour chaque concessionnaire à développer leur coopération avec le Groupe.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de distribution, donnant à ce dernier une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation Client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de financement.

En 2017, BPF a accéléré la digitalisation de ses applications. Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, BPF a poursuivi le développement d'outils de simulation de mensualité et de fonctionnalités d'accord de principe. Parallèlement, BPF participe aux développements d'applications de vente en ligne aux Pays-Bas, en Belgique et en Grande-Bretagne et plus spécifiquement sur certains modèles comme les véhicules électriques.

Dans un contexte de part de marché stable pour PSA, la pénétration de BPF a légèrement

2017, BPF a poursuivi sa stratégie de mise en place d'offres fidélisantes (financement + services + reprise du véhicule en fin de contrat). Le volume des produits fidélisants (techniques de location + crédit ballon) sur le périmètre G11 a représenté 54% des contrats VN réalisés auprès des particuliers. Un important dispositif de formation a été mis en place pour favoriser ce type de produit. En 2017, ce type d'offre a également commencé à être déployé auprès de la clientèle VO et a représenté 24% sur le périmètre G11.

baissé (-0,4pt) par rapport à l'année 2016 en raison notamment d'un contexte plus tendu en Grande-Bretagne.

Concernant les volumes, BPF enregistre une hausse du nombre de contrats VN de +4,3%.

En 2017, les niveaux d'immatriculations ont connu des évolutions différentes en fonction des zones : le G5 (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Italie) progresse de +5,7% sachant que la Grande Bretagne baisse de -13,4% et le M5 (Belgique, Suisse, Autriche, Pays-Bas et Portugal) est en progression de +7,1% (hausse des immatriculations sur les 5 pays). Concernant l'Amérique Latine, une hausse de +11,84% est à noter avec +19,85% pour l'Argentine et une stabilité pour le Brésil. Dans un contexte économique toujours difficile en Russie, les ventes PSA ont recommencé à progresser par rapport à 2016.

Au global, BPF enregistre une augmentation des volumes de financements VN/VO de +5,9%. La tendance positive observée sur le VO en 2016 s'est confirmée avec une activité en forte progression de +11,4% soit 20 000 contrats supplémentaires grâce à un renouvellement du dispositif commercial et à une meilleure compétitivité.

La production en montant des nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises augmente de +11,6% entre 2016 et 2017. Le montant des financements de véhicules neufs pour ce segment a progressé de +10,2% et de +18,5% pour les véhicules d'occasion.

A. Financement des véhicules neufs

En 2017, BPF a financé 618 711 véhicules neufs PSA, ce qui représente une augmentation de +4,3% par rapport à 2016.

A noter que ces résultats ont été marqués par une croissance plus forte sur la deuxième partie de l'année. A titre de comparaison, la pénétration VN était de 29,3% au premier semestre et de 31,6% au second semestre. Ces meilleures performances sont liées notamment au succès des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles mises en place avec les marques.

La performance du G5, qui représente 76% de la production des dossiers VN, atteint le niveau de pénétration élevé de 30,9%, marquée notamment par la pénétration élevée de l'Espagne à 39,4% et par la progression de l'Allemagne (+0,8pt par rapport à 2016).

En Amérique Latine, les performances continuent de progresser avec une pénétration de 26% (+4,2pts) en Argentine et dans un contexte qui reste tendu au Brésil, BPF atteint une pénétration de 52,2% soit +1,4pts par rapport à 2016.

Les principales évolutions des différents marchés sont les suivantes :

Europe de l'Ouest

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs PSA a progressé de +3,8% en 2017, représentant 532 866 contrats PSA de financement. Les principales évolutions de pénétration sont les suivantes :

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs sont en hausse de +2,9% avec 206 951 contrats de financement en 2017 contre 201 123 en 2016. La pénétration atteint 28,3% soit -0,9 pt comparée à celle de 2016 en raison d'une moindre performance sur le canal B2B. Concernant le B2C, les performances restent élevées avec 43%.
- En Allemagne, une hausse des performances est observée avec une pénétration de 32,1% soit une progression de +0,9pt par rapport à 2016. Un nouveau dispositif commercial a permis cette progression.
- Après une très bonne année 2016, l'Espagne a maintenu une performance élevée avec un taux de pénétration de 39,4% (3ème performance sur le périmètre BPF).
- Au Royaume-Uni, sur un marché qui s'est fortement tendu -13,4% par rapport à l'année dernière, la pénétration se maintient à un niveau élevé soit 32,4%.
- En Italie, avec un volume d'immatriculations en forte progression pour PSA (+16,4%), le taux de pénétration se maintient à un niveau élevé et atteint 29%.
- En Belgique et au Luxembourg, dans un marché automobile en hausse, caractérisé par des offres de financement très concurrentielles en particulier des banques, la pénétration est de 24,8% en progression de +1,1pts par rapport à 2016.

Europe Centrale et Orientale

En Pologne, BPF enregistre une pénétration en progression de +2,6pts à 27,2%.

Amérique Latine

En Amérique Latine, les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine.

En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'un partenariat avec BBVA : PSA Finance Argentina (voir "1.3.3 Les principales activités opérationnelles de BPF" pour plus d'informations sur cet accord). En Argentine, PSA enregistre une progression des immatriculations de véhicules neufs de +19,9% par rapport à 2016. Dans ce contexte, les performances financement sont en nette progression avec une pénétration qui atteint 26% soit +4,2pts par rapport à 2016 ce qui représente un niveau historique.

Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré un taux de pénétration record de 52,2% (50,8% en 2016), 1^{ère} performance sur le périmètre BPF grâce au succès des opérations promotionnelles. Ces résultats permettent d'augmenter les volumes de contrats VN sachant que les immatriculations du Groupe PSA sont stables.

Au Mexique, la pénétration atteint 35,7%, en hausse de +3,1pts. Les ventes Peugeot progressent de +12,8% et les volumes de contrats de financement de véhicules neufs sont en hausse de +23,4%.

Dans les autres pays

En Russie, le marché a enregistré sa première hausse depuis 4 ans et les ventes de PSA ont augmenté de +25,9% à 9 308 véhicules. Dans ce contexte, le taux de pénétration a baissé pour atteindre 25,1% en raison d'un programme gouvernemental d'aide à l'acquisition d'un véhicule moins favorable et d'un marché davantage orienté sur le B2B où le risque est élevé.

Concernant les autres pays, en 2017, il faut noter un léger retrait de la performance en Turquie qui atteint 27,6% soit -0,7pt. Les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire, BPF percevant une commission commerciale.

B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes de contrats de financement VO augmentent fortement de +11,4% par rapport à 2016 confirmant ainsi la tendance positive observée depuis le début de l'année. L'activité de financement VO de BPF est concentrée sur cinq pays : France,

Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et Italie qui représente 84% de la production totale BPF.

Cette progression s'appuie sur une amélioration des performances en France (+9,7%), en Grande-Bretagne (+8,7%), en Italie (+25,5%), en

Espagne (+36,8%), en Argentine (+37,5%), au Brésil (+40,8%) et en Turquie (+82,7%) avec le succès des plans d'actions (nouveaux produits, développement de l'activité auprès des Groupes de distribution).

La mise en place de plans d'actions basés sur des opérations avec les marques, le lancement de nouveaux produits (offres fidélisantes en France et en Grande-Bretagne), le développement de l'activité

auprès de Groupes ou la redéfinition des politiques de rémunération a permis une hausse significative des volumes.

Cette croissance des volumes est réalisée en maintenant une politique axée sur la maîtrise du risque avec une application toujours sélective des critères d'acceptation et de la profitabilité.

1.4.3 Activité de financement corporate réseau pour PCDF

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU

	2017	2 016	Variation en %
En nombre de véhicules	1 688 578	1 651 755	+ 2,2
En montant (millions d'euros)	38 327	36 286	+ 5,6
dont véhicules	35 699	33 137	+ 7,7
dont pièces de rechange et autres	2 628	3 149	- 16,6

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement des stocks (Véhicules Neufs, Véhicules d'Occasion et pièces de rechange), des besoins de trésorerie à court terme voire des investissements moyen et long terme permettant de pérenniser l'activité.

En 2017, 1 688 578 véhicules ont été financés aux concessionnaires, ce qui représente une légère hausse de +2,2% par rapport à 2016, liée à l'augmentation des performances commerciales des réseaux de

distribution. Le montant des nouveaux financements octroyés aux concessionnaires des Marques augmente de +5,6%.

La partie financement véhicule augmente du fait d'un effet volume et de la montée en gamme du catalogue véhicules. La diminution de la part pièces de rechange et autres s'explique par la revue de la politique de distribution pour cette activité, une plus grande concentration des intervenants et des flux logistiques optimisés conduisant à des stocks optimisés.

1.4.4 Activité Assurance et Services pour PCDF

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	2017	2 016	Variation en %
Assurances liées aux financements	697 843	666 728	+ 4,7
Assurance automobile	255 277	248 023	+ 2,9
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	672 241	640 602	+ 4,9
Total	1 625 361	1 555 353	+ 4,5

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2017	2016	Variation en pts
Assurances liées aux financements	84,4	84,9	- 0,5
Assurance automobile	30,9	31,6	- 0,7
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	81,3	81,5	- 0,2
Total	196,6	198,0	- 1,4

Depuis des années, BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires et des services automobiles élaborés avec les marques du Groupe PSA. L'activité Assurance et Services contribue significativement à la marge à la production du Groupe PSA et a augmenté de +26,3% par rapport à 2016. L'activité assurance est ainsi un pôle :

- qui rassemble toute l'expertise en assurance ;
- qui est connu pour toutes les meilleures pratiques liées aux ventes de produits d'assurance et de service ;
- qui élabore des produits d'assurance, dans le modèle dit « MAKE », à travers quatre compagnies d'assurance sur le principe de la « Libre Prestation de Services » ;
- qui est chargé de veiller à ce que les procédures de développement produit soient respectées tout en réduisant le temps de mise sur le marché, que les produits soient issus du modèle « BUY » ou « MAKE » ;
- qui surveille la performance produit, lui permettant d'aider le pays à identifier la cause du problème.

Aujourd'hui, les pays dans lesquels l'activité assurance fournit des produits sont la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Pologne. Des prestations de conseil sont aussi proposées à tous ces pays ainsi qu'aux Pays-Bas, à la Suisse, Turquie, Russie, Ukraine, Chine, Argentine, au Brésil et au Mexique.

Grâce à cette organisation, BPF et les marques proposent au client final toute une offre d'assurances et de services, liés à la personne ou au véhicule et à son financement, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit. L'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule. Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été

développées, par exemple, dans les offres packagées « Just Add Fuel » et « SimplyDrive » pour Peugeot et Citroën au Royaume-Uni. D'autres offres ont été créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante en Suisse. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés. En 2017, 12,3% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto ».

D'autres projets ambitieux sont engagés comme le développement de l'assurance automobile basée sur l'usage et le développement d'un nouveau canal de vente en ligne. De plus, les produits développés et pilotés par l'activité assurance peuvent être soit inclus dans des offres de financement, soit proposés lors de la vente d'un véhicule.

PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui, tout en soutenant directement les activités de financement et de location de véhicules de BPF, peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permet par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent non consommateur de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Après l'atteinte pour la 8ème année consécutive de nouveaux niveaux record en performances commerciales, cette stratégie confirme sa pertinence et son bien-fondé. Malgré une diminution de la pénétration de -1,4pts par rapport à 2016, qui s'explique principalement par des pays comme la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Pologne, le nombre de contrats a augmenté de +4,5%. De plus, avec une pénétration globale de 196,6%, BPF vend en moyenne presque 2 contrats d'assurance et/ou de services par client. Les efforts concertés ont permis de développer l'activité pour presque doubler la performance en passant entre 2002 et 2017 de 1,1 à 1,96 contrats par client financé.

1.4.5 Activité d'épargne grand public pour PCDF

ACTIVITE D'EPARGNE

	IFRS8		
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Encours Final (en millions €)	3 134	2 720	+ 15,2
<i>dont France</i>	1 897	1 570	+ 20,8
<i>dont Allemagne</i>	1 237	1 150	+ 7,5

	2017	2 016	Variation en %
Nombre de contrats en vie	109 436	105 635	+ 3,6
Encours moyen par contrat (en milliers €)	29	26	+ 12,0

L'activité d'épargne grand public permet à BPF de diversifier ses sources de financement en proposant aux épargnants particuliers résidant fiscalement dans le pays, une tarification attractive sur des produits Livrets et Comptes à terme.

Les encours globaux des activités d'épargne en ligne au niveau européen sont en hausse de +15,2% par rapport à fin 2016. Cette hausse est principalement portée par la France, avec une progression de +20,8% avec un encours fin de période, en format IFRS 8 au 31 décembre 2017, à 1 897 millions d'euros (dont 314 millions d'euros de Compte à terme en 2017), par rapport à 1 570 millions d'euros total à fin 2016. Les dépôts de l'activité épargne en Allemagne ont quant à eux augmenté de +7,5% cette année et s'élèvent désormais à 1 237 millions d'euros (contre 1 150 millions d'euros fin 2016). Au global sur les deux pays, le stock de comptes ouverts est en hausse de +3,6% par rapport à 2016, l'encours moyen par contrat a progressé de façon encore plus significative : +12% par rapport à 2016.

A fin décembre 2017, l'encours total en format IFRS 8 s'élève à 3 134 millions, en hausse de +414 millions d'euros par rapport à 2016.

L'activité d'épargne en ligne « PSA Banque », transférée de BPF à la société commune française PSA Banque France en avril 2015, s'est caractérisée par une forte croissance en 2016 et 2017. Ce résultat est lié d'une part à la capacité de PSA Banque de fidéliser les clients (grâce notamment au succès du compte à terme et des offres de fidélisation) et d'autre part à sa capacité d'attirer de nouveaux clients.

Quant à l'Allemagne, l'activité de dépôts « PSA Direktbank » transférée de BPF à la société commune allemande PSA BANK Deutschland en juillet 2016, a vu ses encours progresser sur 2017.

Les perspectives 2018 reposent sur un socle solide dans les deux pays où l'activité d'épargne existe, socle faisant appel à des techniques marketing innovatrices et à une organisation en place, efficace et performante.

1.4.6 Activité de financement en Chine

FINANCEMENTS EN CHINE

	2017	2 016	Variation en %
Taux de pénétration financement VN (en %) ¹	40,7	27,2	+ 13,5pt
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	182 449	169 039	+ 7,9
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	1 802	1 479	+ 21,8
Financements Corporate réseau			
Nombre de véhicules financés	244 463	389 983	- 37,3
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	4 206	5 650	- 25,6
Encours (en millions d'euros)			
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Financements à client final	1 935	1 538	+ 25,9
Financements Corporate réseau	473	682	- 30,6
Total des encours	2 408	2 220	+ 8,5

¹ Pénétration financements de véhicules neufs de DPCAFC sur le périmètre Peugeot et Citroën

BPF via DPCAFC (captive de financement de DPCA) a poursuivi sa transformation au travers de sa mission de fournisseur de services de mobilité en Chine pour mieux répondre aux attentes des marques Peugeot, Citroën et DS, des réseaux et des clients. Cette transformation s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle offensive produits des marques sur le segment très porteur en Chine des SUV (fin 2016 : 4008, juin 2017 : 5008, septembre 2017 : C5 Aircross).

L'encours total de DPCAFC atteint 2 408 millions d'euros à fin décembre 2017 contre 2 220 millions d'euros à fin 2016, soit une progression +8,5% dont -6,2 points liés à l'effet change et +14,7pts d'effet volume et mix. L'encours de financement à client final progresse de +25,9% sous l'effet de la forte progression de la pénétration sur client final VN alors que le ralentissement des facturations des marques impacte l'encours de financement corporate réseau dans une moindre mesure.

La pénétration sur client final VN atteint un niveau record en 2017 et s'établit à 40,7%, soit +13,5pts par rapport à l'année 2016 témoignant du recours croissant de la clientèle chinoise au crédit

automobile et de l'attractivité des campagnes de financement organisées avec DPCA. Cette performance est aussi atteinte en proposant notamment de nouveaux produits innovants fidélisants tels que le crédit ballon avec option d'achat ou de renouvellement (8,4% de la production en 2017) qui viennent renforcer le développement de nouveaux partenariats et canaux de distribution online tant sur les activités VN que VO. DPCAFC accompagne par ailleurs le développement du marché VO en Chine avec plus de 7 000 contrats de financement VO en 2017.

BPF en Chine est également présent auprès de la marque DS depuis fin 2015 dans le cadre de l'accord commercial tripartite entre PSA Wuhan Management (initialement PSA Shanghai Management), CAPSA et Chang'An Auto Finance Co. (initialement China South Group Finance). La pénétration sur client final VN résultant de cet accord atteint 23,5% en 2017, soit +2,7pts par rapport à l'année 2016.

L'accord de coopération signé fin 2016 entre DPCAFC et CAPSA/DS couvrant les financements et services corporate réseau et client final de la marque DS vient compléter ce dispositif.

1.4.7 Activité de financement pour Opel Vauxhall Finance

1.4.7.1 Activités de financement à la clientèle finale pour OVF

Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux sont principalement des particuliers, des petites et moyennes entreprises. Les **contrats** des clients particuliers et les petites et moyennes entreprises représentent l'essentiel des encours à la clientèle finale. En 2017, la durée moyenne des nouveaux financements était de 45 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs (76% de la

production en nombre de contrats). Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion.

La pénétration en financement sur véhicules neuf Opel & Vauxhall s'élève sur la période de novembre et décembre 2017 à 21,9%.

L'essentiel de la production est réalisé en vente à crédit à hauteur de 72% du nombre total de financement, contre 28% en leasing.

65% des contrats distribués en Europe sont réalisés en Allemagne et en Grande-Bretagne.

1.4.7.2 Activités de financement corporate réseau pour OVF

OVF propose des solutions de financement pour véhicules (véhicules neufs, de démonstration et d'occasion) aux concessionnaires des réseaux Opel et Vauxhall.

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. Le financement des stocks intègre généralement une période de franchise au cours de laquelle la charge d'intérêt est portée par les marques.

1.4.7.3 Activités Assurances et Services pour OVF

Opel Vauxhall Finance propose à ses clients une offre complète de produits d'assurance et de services incluant l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats de maintenance.

L'objectif est de donner aux clients OVF la meilleure protection possible contre tous les risques liés à la personne ou au véhicule Opel/Vauxhall. Ceci permet au client l'utilisation de son véhicule Opel/Vauxhall en toutes circonstances.

1.4.7.4 Activités d'épargne grand public pour OVF

Pour diversifier sa stratégie de refinancement, Opel Bank GmbH propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme totalement en ligne. La banque

propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le volume total des dépôts au 31 décembre 2017 est de 1 762 million euros.

1.4.8 Autres informations

1.4.8.1 Salariés

Au 31 décembre 2017, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein **146** collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

Pour les autres collaborateurs BPF, filiale à 100% du Groupe PSA, la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA 2017.

Les 2 044 salariés des sociétés communes créées dans le cadre du partenariat BPF / Santander ayant démarré leurs activités entre 2015 et 2016 ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de BPF et font l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / Santander.

L'année 2017, aura été marquée par la mise en place d'un nouveau partenariat avec BNPP PF dans le cadre du rachat d'Opel Vauxhall Finance. Ce nouveau périmètre comprend 1 155 salariés au 31

décembre 2017 et fait également l'objet d'une

gouvernance RH paritaire BPF / BNPP PF.

1.4.8.2 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA. Les locaux des implantations de BPF en

France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.4.8.3 Procédures judiciaires et enquêtes

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières, dont PSA Finance Suisse S.A., visant d'éventuels échanges d'information sur les taux d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. L'enquête devrait déboucher sur une décision dans le courant de l'année 2018.

En Italie, en juillet 2015, l'autorité de la concurrence avait ouvert une enquête à l'encontre de différents loueurs longue durée, dont PSA Renting Italia SpA, qui avait reçu une notification en décembre 2015. Cette enquête qui visait d'éventuels échanges d'informations statistiques, dans le cadre de l'association italienne des loueurs longue durée (dont PSA Renting Italia SpA n'est plus membre depuis fin 2013), a finalement été abandonnée le 30 mars 2017.

Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle enquête diligentée courant mai 2017 cette fois à l'encontre de différentes captives financières, dont la société Banca PSA Italia S.p.A. (JV entre BPF et SCF), visant d'éventuels échanges d'informations sensibles entre ces captives, notamment au-travers d'associations professionnelles, l'autorité de la concurrence italienne a, courant octobre 2017, étendu cette enquête à BPF en sa qualité de maison-mère de Banca PSA Italia S.p.A.

1.4.9 Perspectives

BPF continuera à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Financière Captive » du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation des plans de croissance « Push to Pass » et « PACE! » du Groupe PSA. L'objectif est de continuer à soutenir activement les ventes des marques du Groupe PSA avec des offres de financement et de

services innovantes et compétitives, d'une part, et de poursuivre sa transformation au travers notamment d'offres nouvelles de services de mobilité en réponse aux attentes d'un marché en mutation et de plus en plus digitalisé, d'autre part.

Par ailleurs, BPF continuera à accompagner activement le développement du Groupe sur ses nouvelles zones de croissance.

1.5 Analyse des résultats financiers

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ^{(1) (2)}		
	2017	2016	Variation en %	2017	2016	Variation en %
Produit net bancaire	46	41	+ 12,2	1 145	1 026	+ 11,6
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-28	-35	- 20,0	-449	-403	+ 11,4
Coût du risque	-5	-5	+ 0,0	-64	-52	+ 23,1
Résultat d'exploitation	13	1	+ 1 200,0	632	571	+ 10,7
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	226	195	+ 15,9	17	15	+ 13,3
Autre résultat hors exploitation ⁵	4	-12	- 133,3	-7	-12	- 41,7
Résultat avant impôts	243	184	+ 32,1	642	574	+ 11,8
Impôts sur les bénéfices	-10	-13	- 23,1	-205	-206	- 0,5
Résultat net des activités poursuivies	233	171	+ 36,3	437	368	+ 18,8
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées	0	31	- 100,0	0	0	+ 0,0
Résultat net	233	202	+ 15,3	437	368	+ 18,8

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 27.2 des comptes consolidés. Pour les données du compte de résultat au 31 décembre 2017, il s'agit des résultats financiers consolidés au format consolidé.

² - En 2017, seulement 2 mois d'activité Opel Vauxhall Finance

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS 8.

⁵ - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat dans les données au format consolidé au 31 décembre 2017

1.5.1 Produit Net Bancaire

PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)	Consolidé			IFRS 8 ²		
	2017	2016	Variation en %	2017	2016	Variation en %
Client final	15	17	- 11,8	779	729	+ 6,9
Corporate réseau	2	2	+ 0,0	155	133	+ 16,5
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	35	38	- 7,9	203	169	+ 20,1
Non répartis et autres¹	-6	-16	- 62,5	8	-5	- 260,0
Total	46	41	+ 12,2	1 145	1 026	+ 11,6

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

² - En 2017, seulement 2 mois d'activité Opel Vauxhall Finance

Le produit net bancaire au format consolidé s'élevé à 46 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 augmente de +11,6% à 1 145 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 026 millions d'euros au 31

décembre 2016. Il intègre 2 mois d'activité OVF en 2017 pour 66 millions d'euros. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés

aux clients des marques. Cette hausse est principalement liée à la hausse du PNB client final de +50 millions d'euros suite à la hausse des encours,

ainsi qu'à la progression de +34 millions d'euros des revenus générés par les produits Assurances et Services.

1.5.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint 28 millions d'euros en 2017.

Au format IFRS8, les charges générales d'exploitation sont en hausse à 449 millions d'euros en

2017 contre 403 millions en 2016. Elles restent maîtrisées compte tenu de la croissance de l'activité et de l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall.

1.5.3 Coût du risque

Le coût du risque au format consolidé est ressorti en 2017 à 5 millions d'euros.

Le coût du risque au format IFRS 8 est à 64 millions d'euros, soit 0,27% des encours nets moyens, contre 52 millions d'euros en 2016, soit 0,24% des encours nets moyens. Ce chiffre inclut 2 mois sur l'activité OVF.

Le coût du risque sur l'activité retail au format IFRS 8 (particuliers, petites et moyennes entreprises) s'est élevé à 60 millions d'euros en 2017 (0,37% des encours nets moyens retail). Ce chiffre inclut une provision pour le risque de remboursements anticipés réalisée en Angleterre. Ce coût du risque

extrêmement bas confirme le faible risque du portefeuille de crédit Retail. L'année 2017 est la première année complète de fonctionnement de l'ensemble des joint-ventures mises en place avec Santander Consumer Finance. Les travaux de modernisation conduisant à une hausse de l'automatisation des outils d'octroi entrepris dès 2015 ont commencé à porter leur fruit dans un contexte de hausse des encours dans de nombreux pays.

Le coût du risque sur l'activité Corporate Réseau et Corporate hors réseau et assimilés au format IFRS 8 s'établit à 4 millions d'euros (0,05% des encours nets moyens Corporate).

1.5.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 13 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au format IFRS8 s'élève à 632 millions d'euros, en hausse de +10,7% par rapport à 571 millions d'euros en 2016. Cette

variation est essentiellement la résultante de la progression de l'activité, d'un coût du risque qui reste particulièrement bas sur l'exercice et des charges d'exploitation maîtrisées. Il intègre 2 mois d'activité OVF pour 22 millions d'euros.

1.5.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé au format consolidé ressort à 233 millions d'euros, en progression de +15,3%.

1.6 Situation financière

1.6.1 Bilan

Le bilan ci-dessous intègre une allocation provisoire de l'écart de première consolidation aux actifs et passifs et notamment aux prêts et créances sur la clientèle, liée à l'acquisition des activités

financières d'Opel Vauxhall (cf. Note 1.A Faits marquants de la période ou note 27 Information Sectorielle).

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ^{(1) (2)}		
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	165	389	- 57,6	164	361	- 54,6
Actifs financiers disponibles à la vente	2	5	- 60,0	77	87	- 11,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	294	223	+ 31,8	2 049	1 311	+ 56,3
Prêts et créances sur la clientèle	331	346	- 4,3	34 104	22 821	+ 49,4
Actifs d'impôts différés	9	16	- 43,8	160	65	+ 146,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 116	1 527	+ 38,6	89	770	- 88,4
Autres actifs	257	229	+ 12,2	1 713	663	+ 158,4
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées	0	0	+ 0,0	0	0	+ 0,0
Total de l'actif	3 174	2 735	+ 16,1	38 356	26 078	+ 47,1
Passif	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0		14	13	+ 7,7
Instruments dérivés de couverture	1	1	+ 0,0	30	20	+ 50,0
Dettes envers les établissements de crédit	150	126	+ 19,0	15 226	12 320	+ 23,6
Dettes envers la clientèle	8	4	+ 100,0	5 264	3 045	+ 72,9
Dettes représentées par un titre	248	286	- 13,3	11 246	5 675	+ 98,2
Passifs d'impôts différés	3	12	- 75,0	290	268	+ 8,2
Autres passifs	217	214	+ 1,4	1 703	1 182	+ 44,1
Capitaux propres	2 547	2 092	+ 21,7	4 583	3 555	+ 28,9
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées	0	0	+ 0,0	0	0	+ 0,0
Total du passif	3 174	2 735	+ 16,1	38 356	26 078	+ 47,1

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 27.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

² En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a 12 mois pour finaliser l'allocation de l'écart d'acquisition provisoire. Au 31 décembre 2017, cet écart d'acquisition a été alloué provisoirement et cette allocation pourra faire l'objet de révision jusque fin octobre 2018 (c. Note 1.A Faits marquants de la période).

1.6.2 Encours de Crédit

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
Corporate réseau	61	60	+ 1,7	10 916	7 232	+ 50,9
Client final	270	286	- 5,6	23 188	15 589	+ 48,7
Total des prêts et créances sur la clientèle	331	346	- 4,3	34 104	22 821	+ 49,4

¹ En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a 12 mois pour finaliser l'allocation de l'écart d'acquisition provisoire. Au 31 décembre 2017, cet écart d'acquisition a été alloué provisoirement et cette allocation pourra faire l'objet de révision jusque fin octobre 2018 (c. Note 1.A Faits marquants de la période).

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %	31 déc. 2017	31 déc. 2016	Variation en %
France ¹	0	(8)	- 100,0	10 820	9 216	+ 17,4
Europe (hors France)	62	89	- 30,3	22 587	12 843	+ 75,9
Amérique Latine	208	184	+ 13,0	635	680	- 6,6
Russie	61	81	- 24,7	62	82	- 24,4
Total	331	346	- 4,3	34 104	22 821	+ 49,4

1 - Les encours négatifs dans les comptes au format consolidé sont liés à une écriture comptable de netting avec des comptes courants PSAI.

1.6.3 Dépréciations des encours de crédit et impact IFRS 9

Les dépréciations sur encours de crédit sur les activités Peugeot Citroen DS Finance viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la Banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 25 des comptes consolidés de BPF présente les créances saines sans impayés, les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses, avec les montants correspondants au 31 décembre 2017 et 2016. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière

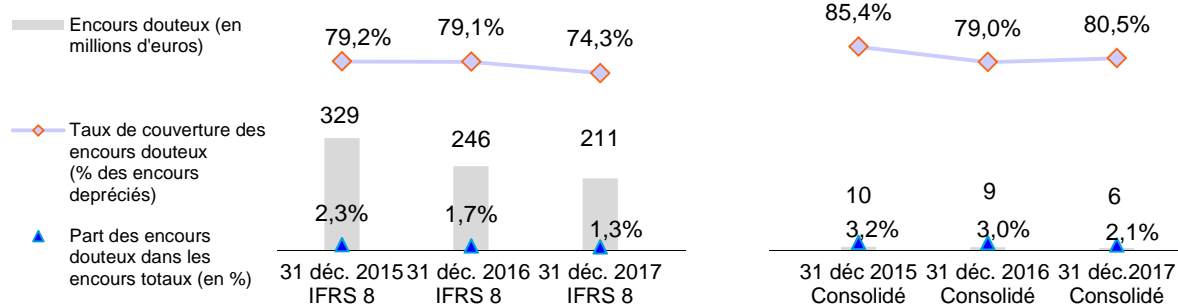
statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses aux formats consolidé et IFRS 8, sur les créances saines sans impayés au format IFRS 8, pour les pays qui sont en joint-venture avec Santander.

Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sains présentant des éléments de risque a été mis en œuvre depuis 2015 pour les activités PCDF.

BPF a entrepris le développement d'un modèle de provisionnement conforme à la norme IFRS9 visant à une reconnaissance au plus tôt du risque de crédit, pour une application effective de la norme au 1er janvier 2018. Le provisionnement sera basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions sera

provisionné dès l'origine, sans qu'un « évènement de défaut » se soit nécessairement produit.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL FORMAT IFRS 8 ACTIVITES PCDF ET FORMAT CONSOLIDÉ



La qualité du portefeuille Retail et quelques ajustements sur les délais de passages en pertes s'est traduit par la poursuite de la baisse des créances douteuses en 2017, le niveau atteint de 1,3% constituant un niveau historiquement bas.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions a été maintenu à un niveau élevé en

IFRS 8, de 74,3% permettant une bonne couverture des risques du portefeuille.

Pour les activités OVF, la qualité du portefeuille retail ainsi que des passages en pertes sociales après seulement 4 mois de l'entrée en impayés, conduisent à des encours douteux limités à 3,6 millions d'euros, soit 0,1% des encours fin de période retail.

Impact prévisionnel du passage à la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

BPF appliquera la norme IFRS9 au 1er janvier 2018. Le volet dépréciation des actifs amènera ainsi à déprécier l'ensemble des actifs financiers selon la perte attendue. Les expositions sont segmentées en 3 « stages », avec notamment le déclassement en stage 2 lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination, et un montant de provisions égal à la perte attendue sur la durée de vie du contrat a été alloué aux expositions classées dans ce « stage ».

L'impact prévisionnel en capitaux propres d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 chez BPF pour l'ensemble de ses filiales intégrées globalement est une augmentation des fonds propres estimée à moins de 5 millions d'euros (net après impôt).

Sur le périmètre des participations mises en équivalence, l'impact estimé est une augmentation des fonds propres IFRS8 de l'ordre de 10 à 30 millions d'euros (net après impôt), soit 5 à 15 millions d'euros en quote-part BPF.

1.6.4 Politique de refinancement

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

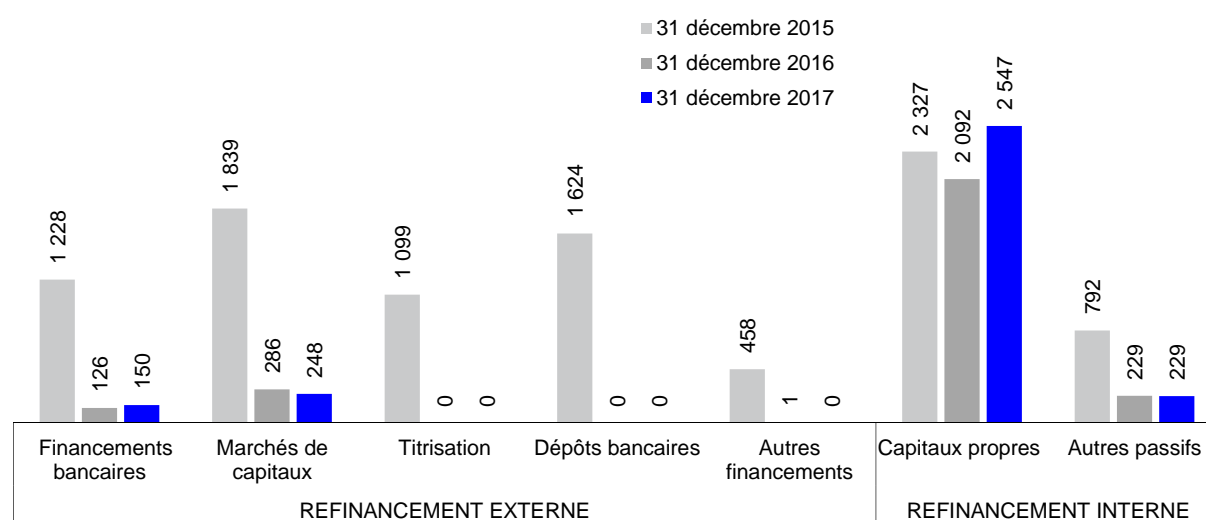
(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Financements bancaires	150	126	1 228
Obligations + BMTN	35	24	56
EMTN	208	257	1 737
Autres	5	5	19
Capitaux longs	248	286	1 812
CD	0	0	0
BT	0	0	0
Autres	0	0	27
Capitaux courts	0	0	27
Marchés de capitaux	248	286	1 839
Titrisation ¹	0	0	1 099
Dépôts bancaires	0	0	1 624
Autres financements ²	0	1	458
Total refinancement externe	398	414	6 248
Capitaux propres	2 547	2 092	2 327
Autres passifs	229	229	792
Total Bilan	3 174	2 735	9 367

¹ Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil.

² Ce poste représente le prêt GIE à BPF (455 millions d'euros) et le prêt Peugeot Citroën Argentine à PSA finance Argentine (3 millions d'euros).

SOURCES DE FINANCEMENT (en millions d'euros)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)



Suite à la mise en place du partenariat avec Santander, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de BPF. Depuis le dernier démarrage le 1^{er} octobre 2016, BPF assure uniquement le financement des activités hors périmètre de l'accord-cadre avec SCF et hors Brésil,

i.e. principalement en Argentine, au Mexique et en Russie.

L'année 2017 a vu la finalisation de l'acquisition conjointe par le groupe PSA et BNP Paribas des sociétés captives de financement d'Opel

et Vauxhall. Dans ce partenariat, BNPP PF est en charge du financement.

Pour le financement des activités hors périmètre des partenariats avec Santander et BNPP PF, BPF s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque. Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE (cf. Note 13 des

comptes consolidés) et aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE (cf. Note 22.1 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016 subsiste uniquement au bilan de BPF la source de financement obligataire et quelques lignes bancaires hors zone Euro. Cela fait suite au transfert ou l'arrêt des opérations de titrisations dans le cadre de la création des sociétés communes avec SCF et la cession de son activité de dépôt bancaire (livret d'épargne grand public) en Belgique début décembre 2016. Suite au remboursement de la souche à échéance avril 2016, BPF ne possède plus aucune souche obligataire bénéficiant de la garantie de l'Etat français à son bilan.

1.6.5 Sécurité de la liquidité

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Au 31 décembre 2017, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 271 millions d'euros (cf. Note 22.2 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 95 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR de BPF au 31 décembre 2017 est de 414%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de

280 millions d'euros (cf. Note 22.2 des comptes consolidés).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par PSA de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

1.6.6 Notations de crédits

Compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités,

BPF a décidé depuis début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.7 Fonds propres, Risques et Pilier 3

1.7.1 Gestion du capital

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 2 531 millions d'euros, en augmentation de 460 millions par rapport aux 2 071 millions à fin décembre 2016. La variation

s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisé en juillet 2017 pour 270 millions d'euros, et l'intégration du résultat de l'année 2017 à hauteur de 227 millions d'euros.

1.7.1.1 Fonds propres de la Banque

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note annexe 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en équivalence dans le périmètre

prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Assurances SAS, PSA Insurance Manager Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

(en millions d'euros)

	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels ¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2017	3 174	-107	3 066
Caisse, banques centrales, CCP	98	-0	98
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	-111	53
Instruments dérivés de couverture	2	0	2
Actifs financiers disponibles à la vente	2	0	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	294	-34	260
Prêts et créances sur la clientèle	331	3	334
Actifs d'impôts	24	-7	17
Comptes de régularisation et actifs divers	84	-23	61
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 116	69	2 185
Immobilisations	57	-4	54
Ecart d'acquisition	1	0	1
Passifs au 31 déc. 2017	3 174	-107	3 066
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	150	0	150
Dettes envers la clientèle	8	3	11
Dettes représentées par un titre	248	0	248
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	0	9
Passifs d'impôts	11	-1	10
Comptes de régularisation et passifs divers	81	-14	67
Provisions techniques des contrats d'assurance	82	-82	0
Provisions	38	-13	25
Capitaux propres	2 547	-0	2 547

1 - Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (Sociétés d'Assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions

individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Report à nouveau ;
- Eléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Montants estimés des prévisions de dividendes ;
- Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ;
- Positions de titrisation exclues du calcul des actifs pondérés et soumise à une pondération de risque de 1250% ;
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils, peut être imputée au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 254 millions d'euros à fin 2017, contre 310 millions d'euros à fin 2016.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Capitaux Propres Comptables	2 547	2 092
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	0
Capitaux Propres Prudentiels	2 547	2 092
Titres de Participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-2 114	-1 552
Projet de distribution de dividendes	0	-115
Intérêts minoritaires	-16	-22
Écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	-52	-58
Positions de titrisation	-13	-36
Impôts différés actifs sur report déficitaire	-1	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	3	2
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues ¹	0	0
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-100	0
Autres déductions prudentielles	0	-1
Fonds Propres Prudentiels Catégorie 1	254	310

1- Depuis décembre 2016, Banque PSA Finance applique un traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres.

1.7.1.2 Exigences de fonds propres

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à repasser dans un traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. La co-

entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode Fondation).

BPF et Santander Consumer Finance ont pour objectif de réutiliser certains des modèles de notation interne développés par BPF. Au préalable ces modèles feront l'objet de travaux pour intégrer les standards méthodologiques du Groupe Santander ainsi qu'une validation indépendante. Une fois ces étapes franchies, une demande d'homologation sera faite auprès des autorités de supervision compétentes.

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

A noter que depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus l'approche notation interne pour la détermination de ces actifs pondérés. Le montant de la

participation de BPF dans les co-entreprises vient, conformément à la CRR et en deçà de seuils, en déduction des fonds propres prudentiels venant au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2017, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 34,65% contre 37% au 31 décembre 2016. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 254 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 58 millions d'euros.

La baisse du ratio, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'explique par la variation des fonds propres prudentiels de Banque PSA Finance. On notera que les actifs pondérés et Exigences de Fonds propres se sont stabilisés en 2017 par rapport aux variations qui avaient été constatées lors des exercices antérieurs, notamment entre 2015 et 2016.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	656	52	727	58
Méthode standard	656	52	727	58
Souverains	7	1	9	1
Etablissements	43	3	45	4
Entreprises	174	14	113	9
Clientèle de détail	205	16	220	18
Autres Actifs pondérés	228	18	339	27
Méthode de Notation Interne	0	0	0	0
Fondation (IRBF)	0	0	0	0
Entreprises	0	0	0	0
Méthode de Notation Interne	0	0	0	0
Avancée (IRBA)	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0
Risque opérationnel (méthode standard)	77	6	109	9
Risque de Marché	0	0	0	0
Totaux	733	58	836	67
Total Fonds propres prudentiels		254		310
Ratio de Solvabilité		34,7%		37%

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union européenne n'impose aucune exigence au titre de ce ratio avant 2018 mais il fait l'objet d'une obligation d'information par les banques depuis le 1er janvier 2015. Le groupe a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3 %, tel qu'évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et reste stable entre 2016 et 2017 pour Banque PSA Finance puisqu'il s'élève à 30% au 31 décembre 2017 contre 27% au 31 décembre 2016.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2017
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	254
Total de l'actif selon les états financiers publiés	3 174
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-107
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-2 277
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	-2
Total Expositions au Bilan	788
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	11
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	0
Total Exposition sur les dérivés	11
Expositions relatives aux engagements donnés	77
Application des facteurs de conversion réglementaire	-21
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	56
Total Exposition de levier	855
RATIO DE LEVIER	29,8%

1.7.2 Synthèse sur les actifs grevés

Comme au 31 décembre 2016, BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2017.

1.7.3 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques, nouvelle dénomination de la Filière Risques depuis l'Arrêté du 3 novembre 2014, dont le responsable est membre du Comité de direction. Il rend également compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel,
- la fixation du niveau de risque souhaitable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF qui est approuvé par le Conseil d'Administration,
- la validation des méthodes ou modèles de mesure,
- la mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques périodiques

tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ..) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimensuel), le Comité ALM (mensuel), le Comité Modèles (bimensuel) et le Comité d'Audit et des Risques (quadrimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités, soit informés de leur teneur.

Le pilotage des Risques au sein des Coopérations avec Santander et BNPP PF est assuré par des Comités paritaires Global Risk Committee, et est décliné au sein de chaque JV dans des Comités Risques locaux.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

1.7.3.1 Risque d'activité

Facteurs de risque

Six facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;

- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;
- le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au

cours de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios, notamment ICAAP, ILAAP et Plan Préventif de Rétablissement.

1.7.3.2 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si BPF a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement.

En ce qui concerne les opérations sur les activités PCDF, contractuellement, BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

En ce qui concerne les opérations sur les activités OVF, le risque de valeur résiduelle que supporte BPF est limité dans l'ensemble des pays y compris en Allemagne et Royaume Uni. Ce risque fait l'objet d'un contrôle rapproché.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Opérations sur les activités Peugeot Citroën DS Finance

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail). Dans le cadre de l'accord avec Santander Consumer Finance (SCF), la gestion du risque des joint-ventures a été adaptée pour répondre aux principes de mesure et de contrôle en vigueur de SCF, cette gestion continuant à s'appuyer sur la structure centrale de BPF notamment pour la production et le monitoring des modèles.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses

complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes (positives ou négatives), ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate, elles reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux y compris désormais, pour les encours les plus élevés, ceux du Groupe Santander pour les filiales en JV's.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation

qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Pour les JV's, conformément aux règles comptables de SCF, les encours sains sans impayés sont également dépréciés selon le principe des pertes IBNR (Incurred But Not Reported) avec une période de survenance de 12 mois.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sain a été mis en place en 2016.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- la fixation de lignes de crédit non transférables d'un produit financier à un autre, révocables sans condition, et des durées de validité associées ;
- des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;

Opérations sur les activités Opel Vauxhall Finance

Depuis l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance un travail approfondi d'analyse des outils et procédures a été lancé par l'équipe risque mise en place au sein de l'entité OVF conformément à l'accord signé avec BNPP PF. Les règles de fonctionnement seront progressivement adaptées pour répondre aux principes de mesure et de contrôle en vigueur chez BNPP PF. Les règles de

- un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions a minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via :

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ainsi que des constats dégagés lors des audits de stock ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- des réunions à fréquence a minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

délégation de crédit notamment pour l'activité Corporate ont été revues dès le closing pour s'adapter à la nouvelle organisation.

Le pilotage des risques de crédit de la coopération avec BNPP PF sur Opel Vauxhall Finance se fait au travers du Risk and Collection Committee comité paritaire BPF / BNPP PF qui a commencé ses travaux dès le closing.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées à 100% en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de

garantie donnés, et les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS BRUTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total Expositions Brutes	Répartition en %
France	294	42	-	-	-	103	439	46%
Europe (hors France)	71	36	6	31	13	12	149	16%
Amérique Latine	22	36	-	218	-	2	278	29%
Reste du monde	6	47	-	34	-	2	90	9%
Total général	393	162	6	283	13	119	957	100%
Répartition en %	41%	17%	1%	30%	1%	12%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	258	91	27	2 322	2 698
de 3 mois à 1 an	1	33	114	0	147
de 1 an à 5 ans	0	11	110	0	121
Supérieure à 5 ans	0	0	0	100	100
Total général	259	134	251	2 422	3 066

VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banque et Administration	393	0	0	0	393
Entreprises	162	12	4	1	157
Retail	283	6	2	4	277
Autres catégories	119	0	0	0	119
Total général	957	18	6	5	945

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	439	0	0	0	439
Europe (hors France)	149	13	1	2	146
Amérique Latine	278	2	1	1	277
Reste du monde	90	3	4	2	83
Total général	957	18	6	5	945

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	393	162	283	119	957
Exposition Bilan	389	101	271	119	880
Exposition Hors Bilan	4	61	12	0	77
Provisions	0	-5	-6	0	-11
Suretés réelles	-43	-4	-1	0	-48
CCF moyen du HB	100%	66%	100%	NC	73%
Valeur exposée au risque	393	141	283	119	936
RWA	84	139	205	228	656
RW Moyen	21%	99%	72%	192%	70%

BPF ayant une exposition au risque de contrepartie sur instruments dérivés non significative, aucun

calcul de CVA (« Credit Value Adjustment ») n'est effectué.

1.7.3.3 Risques financiers et risque de marché

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et SCF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place

lors de la création du partenariat avec le groupe Santander. Il en est de même dans le cadre du partenariat nouvellement créé entre BNPP PF et BPF pour le financement automobile des marques Opel et Vauxhall.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement liés aux difficultés que la banque pourrait rencontrer pour se financer.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures du fait de la position de

liquidité de la banque fin 2017 et de l'évolution du périmètre financé.

En plus d'une structure de capital adéquate, qui se traduit par de solides ratios de fonds propres, BPF fait appel à la plus large diversification des sources de liquidité possible et des lignes de crédits bancaires bilatérales non tirées.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que BPF est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de BPF à refinancer sans gap de maturité, par périmètre homogène en termes de devise, sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes

exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet d'un suivi de plans de financement par zone géographique cohérente afin de mesurer la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs

et des facilités de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée).

- La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir. Les principaux indicateurs sont :
 - Un ratio LCR minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
 - La simulation de stress scénarios et la définition d'un « plan d'urgence de liquidité ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité ALM mensuel qui suit la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés

permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Les chiffres de sensibilité de BPF à une hausse des taux sont présentés ci-dessous avec une nouvelle approche du risque de taux (exclusion des fonds propres, et sensibilité à une hausse des taux de 2% au lieu de 1%).

Au 31 décembre 2017, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux représenterait un résultat négatif de -3 millions d'euros. Au cours de l'année 2017, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -2,7 millions d'euros et -4,5 millions d'euros.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;

- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à deux titres :

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;
- le placement de sa facilité de liquidité.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme d'OPCVM ou de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang. Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité. Des limites maximum de placement sont définies en fonction du type de contrepartie et de ses notations externes.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (100% de l'encours à fin décembre 2017). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et

vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est

présenté chaque mois lors du Comité ALM de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2017, la position de change structurelle s'élève à 292 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2017, la position de change opérationnelle s'élève à 1,6 millions d'euros, inférieur à notre limite interne de 5 millions d'euros en contre-valeur et de 1 million d'euros par devise).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent

ne pas être couvertes. Une limite de position résiduelle d'une contre-valeur maximale de 5 millions d'euros a été fixée avec un maximum de 1 million d'euros par devise.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.

Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont

pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.7.3.4 Risques liés aux opérations de titrisation

Dans le cadre du partenariat mis en place entre BPF et SCF, les titrisations initiées par BPF en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Allemagne ont été transférées aux JVs.

La rétention du risque économique via la détention de titres subordonnés à hauteur de 5% des créances titrisées a été transférée en totalité de BPF aux JVs à l'exception des titrisations en Grande-

Bretagne (opération arrivée à échéance en avril 2017) et en Allemagne pour lesquelles BPF conserve cette obligation sur les créances cédées au SPV avant le démarrage des JVs compte-tenu des exigences du régulateur local.

Les autres risques concernent principalement la qualité des actifs titrisés et sont maintenant supportés par les JVs qui consolident les structures de titrisation

1.7.3.5 Risque de concentration

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaire

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité Management des Risques de Banques PSA Finance.

BPF tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

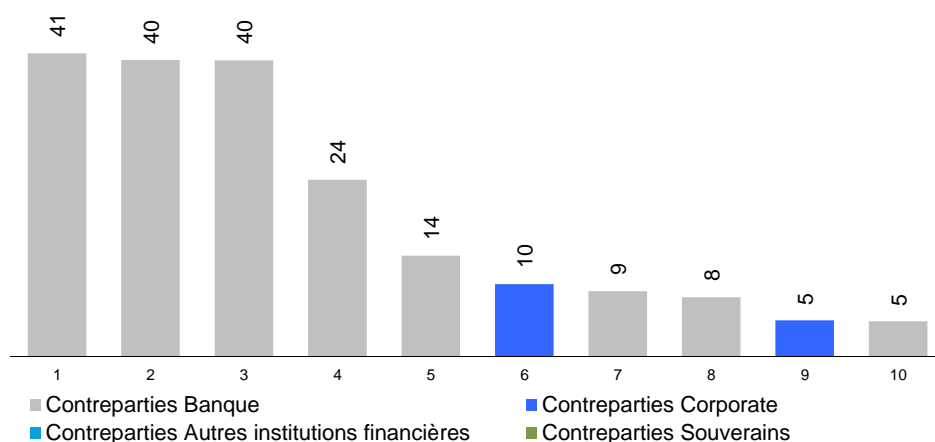
Au 31 décembre 2017, les engagements de BPF envers le Groupe PSA s'élèvent à 41,6 millions d'euros soit 16,4% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 194,8 millions d'euros soit 76,7% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 180,1 millions d'euros / 70,9 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 14,7 millions d'euros / 5,8 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

(Montants exprimés en millions d'euros, hors Groupe PSA)



1.7.3.6 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la

Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF et les JVs sont exposées à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;

- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le

risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF et des JVs a été établie et est tenue à jour. Elle est déclinée par activité, processus et sous-processus. La criticité des risques est évaluée sur la base de leur impact et de leur fréquence.

1.7.3.7 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et JVs). Ils sont testés une fois par an.

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la réalisation de développements informatiques, la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment

et le financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base de mesures préventives et de contrôles dont la réalisation et les résultats sont certifiés trimestriellement. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

Dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat. Un dispositif de surveillance doit être mis en place pour les activités en partenariat avec BNPP PF.

1.7.3.8 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est

notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;

- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.7.3.9 Risque des activités d'assurance et services

PSA Insurance et PSA Insurance Europe exercent une activité d'assureur à travers quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux

« non vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Insurance et PSA Insurance Europe supporte quatre risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de proposition d'offres d'assurance et actes de vente de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés incluant notamment le risque de contrepartie ;
- les risques de volumes ;
- les risques stratégiques.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrés par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque trimestre en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrale sont revues et validées par le Comité Technique tenu trimestriellement. Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles d'intermédiation en assurance dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et amplifier la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors de Comités Marketing Assurance (IMC) de Comité Commerce Assurance (ICC) tenus mensuellement avec les Responsables Assurance de chaque filiales et succursales de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysés et discutés lors de chaque Conseil d'Administration des entités constituant le Pôle Assurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français et de titrisation ;
- une durée maximale des placements n'excédant pas cinq ans ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 sont entrées en vigueur en 2016. Les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont discutés les facteurs macro et micro affectant le risque stratégique des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

1.7.3.10 Corrélation entre BPF et son actionnaire

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

BPF appartient à 100% au Groupe PSA et du fait de la nature captive de son activité, son volume d'activité et sa rentabilité peuvent être partiellement influencés par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité du Groupe PSA ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du Groupe PSA.

Toutefois, le fait qu'une part significative de l'activité soit logée au sein de JVs à 50%/50% contribue à diminuer cette sensibilité, notamment sur l'aspect refinancement.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios.

Compte tenu de la mise en place des joint-ventures avec Santander et BNPP PF et du renforcement induit du financement des activités, BPF a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations. De fait, le risque de corrélation avec la notation du Groupe PSA n'existe plus.

En relation avec ses Autorités de contrôle, BPF a mis en place en 2016, et complété en 2017, un « Plan de Rétablissement » prévoyant des stress scénarios théoriques comportant des hypothèses sévères sur le constructeur automobile. Ces travaux ont permis de souligner la solidité du business model de la banque, notamment grâce à sa politique de matching en matière de refinancement.

1.8 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour des fonctions du contrôle

permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

1.8.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.8.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.8.1.2 Le contrôle permanent

Sur le périmètre contrôlé par BPF (essentiellement constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

Les différentes missions du contrôle permanent Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA pour le compte de BPF. Il est organisé autour des trois pôles suivants :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle financier et comptable ;
- contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Les missions des deux départements assurant le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques d'autre part, portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- la formalisation et le suivi des recommandations.
- la collecte et l'analyse des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans un outil de suivi dédié.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques maintenue par la fonction de gestion des risques de la Banque, qui recense l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

En outre, l'adaptation du dispositif de contrôle de la conformité a donné lieu :

- à l'élaboration de procédures communes : " Code of conduct ", " Whistleblowing policy ", " Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs " (laquelle

défini comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs) ;

- et à l'élargissement aux nouvelles JV du dispositif de certification interne de contrôle de conformité mise en place fin 2014.

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ceci ne remettant pas en cause le Comité de conformité propre à BPF).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé " Internal control and operational risks functions reference model " approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- comment s'exerce la gouvernance. Celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV ;
- l'organisation cible prévoyant une séparation des fonctions Internal Control (IC) et Operational risks (OR), néanmoins susceptible de dérogations approuvées par le GRC ;
- les responsabilités des fonctions IC et OR au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Suite à l'acquisition conjointe des activités financières d'Opel Vauxhall avec BNPP PF, une réflexion à laquelle contribuent les corps de contrôles respectifs des deux parties est engagée, en vue de la définition d'une organisation, de modes de fonctionnement et d'une gouvernance adaptée, notamment fondée sur les principes suivants :

- priorité donnée, à chaque fois que possible, au maintien des dispositifs préexistants au démarrage de la coopération ;

- étroite coordination des fonctions de gestion et de contrôle du risque agissant au sein d'une seconde ligne de défense placée sous la supervision d'une instance de pilotage dédiée au sein de la coopération ;
- au sein de cette seconde ligne de défense, exercice du contrôle des risques par des agents n'exerçant pas d'activités opérationnelles ;
- articulation des contrôles autour d'une cartographie des risques ;
- " oversight " des fonctions locales de contrôle par les fonctions centrales BPF et BNPP PF.

1.8.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit de BPF a été remplacé en 2015 par un Comité d'audit et des risques. Ce Comité d'audit et des risques qui se réunit au moins 4 fois par an a repris notamment toutes les prérogatives du Comité d'audit et est composé des mêmes membres.

1.8.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit et des risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du

plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et des risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, Bâle II entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et des risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre

personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du comité d'audit et des risques et les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.

Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.8.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et des risques trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision :

- les évolutions du dispositif Bâle II ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.9 Actionnariat

1.9.1 Capital

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 68, avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen, la Banque Centrale Européenne, et français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

A la suite d'une décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2017, prise dans le prolongement d'une décision de l'Assemblée Générale du 11 avril 2016, le capital social de BPF a fait l'objet

d'une augmentation pour être porté de 177 408 000 à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Peugeot S.A., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.9.2 Conventions intra-Groupe

BPF est engagée avec le Groupe PSA ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, du risque de contrepartie, et du risque de change. Enfin, PSA fournit à BPF une assistance en termes de mise à

disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi qu'une prestation de gestion des achats externes.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2017 se sont élevés à 97 millions d'euros.

1.9.3 Proposition d'affectation du Résultat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2018

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017 font ressortir un bénéfice de 236 919 917,28 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale que ce bénéfice soit reporté dans son intégralité au report à nouveau.

1.9.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.9.4.1 Conseil d'administration

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés et ayant pris fin sur l'exercice 2017 par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

<p>Olivier BOURGES Président du Conseil d'Administration et Administrateur Depuis le 29 septembre 2016</p> <p>Echéance du mandat : 2020</p> <p>Né le 24 décembre 1966</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • GEFCO <p>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAIPA Citroën Company (Iran) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automobiles Peugeot • Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne) • PCMA Holding B.V. (Pays-Bas) • Iran Khodro Automobiles Peugeot (Iran) • ALSTOM <p>Président de la Commission de l'Audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne) <p>Représentant permanent de Peugeot S.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration d'Automobiles Citroën <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> • DJ56
<p>Rémy BAYLE Directeur Général et Administrateur Début de mandat : 23 avril 2015 Echéance du mandat : 2021 Né le 26 décembre 1961</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017</p> <p>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compagnie pour la location de véhicules - CLV • PSA Banque France (ex SOFIB) <p>Vice-Président et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opel Bank S.A. (France) <p>Vice-Président</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association Française des Sociétés Financières
<p>Carlos TAVARES Administrateur Début de mandat : 2 avril 2014 Echéance du mandat: 2021 Né le 14 août 1958</p>	<p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2017</p> <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni) • Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017</p> <p>Président du Directoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot S.A. <p>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peugeot Citroën Automobiles <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faurecia • Airbus Holding • Total S.A. 	

Michel PHILIPPIN

Administrateur et Président du Comité d'Audit et des risques

Début de mandat : 20 avril 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 26 juin 1948

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Administrateur

- ONG 1001 Fontaines
- Centre des professions Financières

François PIERSON

Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des risques

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2019

Né le 29 mai 1947

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Président Directeur Général

- AGIPI (Association)

Président du Conseil d'Administration

- Inter Partner Assistance SA (Belgique)
- AGIPI Retraite (Association)

Administrateur

- UCAR (SA)
- Banque PSA Finance (SA)
- ASAF (Association)
- UFPS (Association)
- APRS (Association)
- KEDGE Business School (Association)
- BEM Dakar (Ecole de commerce)
- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA Algérie)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA Algérie)
- AXA Aurora Vida, S.A. (SA Espagne)
- AXA Seguros Generales, S.A. (SA Espagne)
- AXA Vida S.A. (SA Espagne)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2017

Président du Conseil d'Administration

- Kedge Business School

Président

- Association Prévention Routière

Peugeot S.A

Administrateur

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat: 2018

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON**Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 29 septembre 2016

Né le 19 mars 1965

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Membre du Directoire**

- Peugeot S.A.

Vice-Président et Administrateur

- PSA International S.A. (Suisse)

Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance

- GEFCO

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Changan PSA Automobiles Company, Ltd (Chine)
- PSA Management Company Ltd (Chine)
- Iran Khodro Automobiles Peugeot (Iran)
- SAIPA Citroën Company (Iran)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

Président

- CarOnWay
- Mister AUTO

Automobiles Peugeot**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat: 2020

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017**Administrateur**

- GLM1
- Peugeot Algérie (Algérie)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2017**Administrateur**

- Peugeot Espana S.A. (Espagne)

Jean-Philippe IMPARATO

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

Depuis le 29 septembre 2016

Né le 27 août 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

**Président du Conseil d'Administration,
Administrateur et Directeur Général**

- Automobiles Peugeot

Président et Administrateur

- Peugeot Distribution Service - PDS
- Peugeot Automobili Italia S.P.A.
- Peugeot Citroën Retail Italia S.P.A..

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Nederland B.V.
- Peugeot Motocycles.

Administrateur

- PSAG Automoviles Comercial Espana S.A.
- Peugeot Citroën Retail UK Limited
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd

Directeur

- Peugeot Motor Company PLC

Mandat expiré au cours de l'exercice 2017

Administrateur

- Peugeot Espana S.A.

Liste des mandats exercés et ayant pris fin sur l'exercice 2017 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance

Alain MARTINEZ

Directeur Général Délégué

Début de mandat : 25 juillet 2011

Fin du mandat : 1^{er} février 2017

Né le 20 septembre 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Président et Administrateur

- PSA Renting ITALIA SPA (Italie)

Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2017

Président et Administrateur

- PSA Factor ITALIA SPA (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)

Président

- Bank PSA Finance Rus (Russie)

Administrateur

- PSA Banque France (ex SOFIB)
- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)
- PSA Financial d.o.o. (Croatie)
- Banca PSA Italia SpA (Italie)
- PSA Financial Services Spain EFC SA (Espagne)

Arnaud de LAMOTHE**Directeur Général Délégué**Début de mandat : 1^{er} février 2017

Echéance du mandat : 2021

Durée du mandat alignée sur celle
du Directeur Général

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2017

Président et Administrateur

- Bank PSA Finance RUS (Russie)
- CREDIPAR

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH

Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)
- PSA Banque France (ex SOFIB)
- PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.
- Banca PSA Italia S.P.A.
- Peugeot Citroen Leasing (Russie)
- PSA Finance UK (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2017

Président

- Citroën Champ de Mars (France)

Administrateur

- Citroën Österreich Gesellschaft G.m.b.H. (Autriche)
- Citroën (Suisse) S.A.

1.9.4.2 Comités

A. Le comité d'audit et des risques

Au 1^{er} janvier 2018, le comité d'audit et des risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du Groupe PSA
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
François PIERSON	Administrateur de Banque PSA Finance
Jean Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON	Représentant permanent de PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur Financier du Groupe PSA

B. Le comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2018, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Arnaud DE LAMOTHE	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Jean-François MADY	Responsable Chine et ASEAN
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué de PSA BANQUE FRANCE
Jean-Louis GRUMET	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Laurent DECOTTIGNIES	Responsable Audit
Paul-Philippe UHEL	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Projet digitalisation multicanal financement
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Magalie DURRECHE	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Alain BADOUX	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

1.9.4.3 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance. En valorisant la représentation en son sein des différentes catégories socio-démographiques (sexes, âge, origine ethnique, handicap, etc.) et en garantissant l'égalité des chances BPF fait de ses différences un atout.

Au travers des différents accords signés avec les partenaires sociaux, BPF s'assure de l'égalité de

traitement entre l'ensemble de ses collaborateurs à quelque niveau que ce soit, en se fondant sur des critères objectifs comme la compétence et les résultats, et combat certains préjugés afin de prévenir les discriminations, directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes, notamment relevant des origines réelles ou supposées des personnes. En fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, BPF souhaite favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

2

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2017

2.1.	Bilan consolidé	56
2.2.	Compte de résultat consolidé	57
2.3.	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	58
2.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	59
2.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	60
2.6.	Notes aux états financiers consolidés	61
2.7.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	104

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP	3	98	58
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	165	389
Instruments dérivés de couverture	5	2	5
Actifs financiers disponibles à la vente	6	2	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7	294	223
Prêts et créances sur la clientèle	8, 25	331	346
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	-
Actifs d'impôts courants	26.1	15	13
Actifs d'impôts différés	26.1	9	16
Comptes de régularisation et actifs divers	9	84	89
Participations dans les entreprises mises en équivalence	10	2 116	1 527
Immobilisations corporelles		3	2
Immobilisations incorporelles	11	54	61
Ecarts d'acquisition	12	1	1
Total des actifs des activités poursuivies		3 174	2 735
Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)		-	-
Total de l'actif		3 174	2 735
Passif			
Banques centrales, CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		1	1
Dettes envers les établissements de crédit	13	150	126
Dettes envers la clientèle	14	8	4
Dettes représentées par un titre	15	248	286
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9	15
Passifs d'impôts courants	26.1	8	-
Passifs d'impôts différés	26.1	3	12
Comptes de régularisation et passifs divers	16	81	73
Provisions techniques des contrats d'assurance	17.1	81	88
Provisions	18	38	38
Dettes subordonnées		-	-
Total des passifs des activités poursuivies		627	643
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)		-	-
Capitaux propres		2 547	2 092
- Capitaux propres part du groupe		2 531	2 071
- Capital et réserves liées		1 160	835
- Réserves consolidées		1 536	1 373
- dont résultat net - part du groupe		218	98
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(165)	(137)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		9	100
- Intérêts minoritaires		16	21
Total du passif		3 174	2 735

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		56	41
- Intérêts et produits au coût amorti	23	72	72
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		-	1
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	(2)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	(2)
- Intérêts et charges assimilées		(1)	(2)
- Autres produits et charges		(15)	(26)
Intérêts et produits nets de placements		-	1
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		-	1
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
- Frais d'acquisition		-	-
Coût net de refinancement		(45)	(36)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		1	4
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(27)	(26)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		(21)	(18)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		(1)	(9)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		6	10
- Intérêts des instruments financiers de couverture		9	16
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(12)	(10)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		-	(3)
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	(3)
- Opérations de taux		-	(1)
- Opérations de change		-	(2)
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Marge sur prestations de services d'assurance	17.2	31	28
- Primes acquises		78	104
- Charges de prestations		(47)	(76)
Marge sur autres prestations de services		4	10
- Produits		4	10
- Charges		-	-
Produit Net Bancaire		46	41
Charges générales d'exploitation	24	(15)	(14)
- Personnel		(7)	(9)
- Autres charges générales d'exploitation		(8)	(5)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	11	(13)	(21)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés		-	-
Résultat brut d'exploitation		18	6
Coût du risque	25	(5)	(5)
Résultat d'exploitation		13	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	226	195
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		4	4
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat		-	(16)
Résultat avant impôt		243	184
Impôt sur les bénéfices	26.2	(10)	(13)
Résultat net des activités poursuivies		233	171
- dont part du groupe		227	163
- dont intérêts minoritaires		6	8
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)		-	53
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)	26.2	-	(22)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)		-	31
- dont part du groupe		-	35
- dont intérêts minoritaires		-	(4)
Résultat net		233	202
- dont part du groupe		227	198
- dont intérêts minoritaires		6	4
Résultat net des activités poursuivies – part du groupe – par action (en euros)		18,2	14,6
Résultat net – part du groupe – par action (en euros)		18,2	17,8

2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017			31.12.2016		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	243	(10)	233	237	(35)	202
- dont intérêts minoritaires			6			4
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	-	-	-	1	-	1
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	1	-	1
Ecart de conversion	(17)	-	(17)	35	-	35
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	(21)	-	(21)	(29)	-	(29)
Total des éléments recyclables par résultat	(38)	-	(38)	7	-	7
- dont intérêts minoritaires			(5)			(4)
Éléments non recyclables par résultat						
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	(5)	1	(4)	6	(1)	5
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(43)	1	(42)	13	(1)	12
- dont intérêts minoritaires			(5)			(4)
Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	200	(9)	191	250	(36)	214
- dont part du groupe			190			214
- dont intérêts minoritaires			1			-

(1) Dont -0,3 millions d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture au 31 décembre 2017 (1 million d'euros au 31 décembre 2016).

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 31 déc. 2015	177	340	318	1 713	(3)	(4)	(259)	13	2 295	32	2 327
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(434)					(434)		(434)
- les autres sociétés									-	(6)	(6)
Résultat net				98	-	4	98	(2)	198	4	202
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-	1	-	39	(24)	16	(4)	12
Effet d'une variation du pourcentage d'intérêt (2)				(5)					(5)	(5)	(10)
Autre				1	-	-	-	-	1	-	1
Au 31 déc. 2016	177	340	318	1 373	(2)	-	(122)	(13)	2 071	21	2 092
Augmentation de capital	22	248							270		270
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-					-		-
- les autres sociétés									-	(6)	(6)
Résultat net				218	-	-	9	-	227	6	233
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	(12)	(25)	(37)	(5)	(42)
Autre (3)		55		(55)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	199	643	318	1 536	(2)	-	(125)	(38)	2 531	16	2 547

En juillet 2017, une augmentation de capital de Banque PSA Finance de 22 millions d'euros a été réalisée par émission de 1 388 246 actions nouvelles de 16 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 248 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) Rachat par Banque PSA Finance des titres de PSA Assurance SAS détenus par Peugeot S.A., faisant passer le taux d'intérêt part du groupe de 94,12% à 100%.

(3) Le boni de liquidation de la société PSA Finance S.C.S, liquidée en juin 2014 sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance, figurait en "Réserves consolidées" dans les états financiers publiés jusqu'en juin 2017, pour un montant de 55 millions d'euros. Ce montant est désormais présenté en "Capital et réserves liées : Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation".

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	227	163
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	-	11
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie :		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	6	8
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(88)	(107)
- <i>Résultat net des entreprises mises en équivalence</i>	(226)	(195)
- <i>Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence</i>	138	88
- Variation des autres provisions et amortissements	8	(8)
- Variation des impôts différés	(3)	6
- Résultats sur cessions	(5)	(4)
Marge brute d'autofinancement	145	69
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	(114)	1 470
- dettes envers les établissements de crédit	64	(701)
Variation des créances sur la clientèle	(47)	(40)
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	5	(156)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	15	262
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	(2)
- instruments dérivés de couverture	4	9
- dettes représentées par un titre	(38)	239
Variation des autres actifs d'exploitation	13	58
Variation des autres passifs d'exploitation	16	148
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	63	1 356
Acquisitions de filiales	(489)	(71)
Cessions de filiales	4	202
(Augmentation) / Diminution de capital	(36)	(5)
Acquisitions d'immobilisations	(16)	(19)
Cessions d'immobilisations	-	1
Effet des variations de périmètre	2	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(535)	108
Dividendes versés au Groupe PSA	-	(434)
Dividendes versés aux minoritaires	(6)	(11)
Augmentation / (Diminution) de capital	270	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	-	120
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	264	(325)
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	-	(11)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(2 604)
Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(2 615)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	-	31
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	-	1 186
Dividendes nets versés des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(120)
Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat	-	1 097
Effets des variations de cours de change	(2)	16
Variation de la trésorerie	(210)	(363)
Trésorerie à l'ouverture	530	893
Caisse, Banques centrales, CCP	58	182
- <i>dont activités destinées à être reprises en partenariat</i>	-	28
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	249	340
Comptes courants et prêts au jour le jour	223	347
- <i>dont activités destinées à être reprises en partenariat</i>	-	280
Créances à terme qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	-	24
Trésorerie à la clôture	320	530
Caisse, Banques centrales, CCP	98	58
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	40	249
Comptes courants et prêts au jour le jour	182	223
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-	-

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	62
Note 2	Principes comptables	64
Note 3	Caisse, banques centrales, CCP	72
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	72
Note 6	Actifs financiers disponibles à la vente	73
Note 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	74
Note 8	Prêts et créances sur la clientèle	74
Note 9	Comptes de régularisation et actifs divers	77
Note 10	Participations dans les entreprises mises en équivalence	78
Note 11	Immobilisations incorporelles	84
Note 12	Ecarts d'acquisition	84
Note 13	Dettes envers les établissements de crédit	85
Note 14	Dettes envers la clientèle	86
Note 15	Dettes représentées par un titre	87
Note 16	Comptes de régularisation et passifs divers	88
Note 17	Activités d'assurance	88
Note 18	Provisions	89
Note 19	Instruments financiers à terme	89
Note 20	Echéanciers et risques de liquidité	90
Note 21	Juste valeur des actifs et passifs financiers	90
Note 22	Autres engagements	91
Note 23	Intérêts et produits au coût amorti	92
Note 24	Charges générales d'exploitation	93
Note 25	Coût du risque	94
Note 26	Impôt sur les bénéfices	95
Note 27	Information sectorielle	97
Note 28	Informations relatives aux implantations	100
Note 29	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	102
Note 30	Honoraires des Commissaires aux Comptes	103
Note 31	Evénements postérieurs à la clôture	103

Note 1 **Faits marquants de la période et structure du Groupe**

A. Faits marquants de la période

Acquisition en partenariat avec BNP Paribas des activités de financement automobile d'Opel/Vauxhall.

Le 1er novembre 2017, Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, et BNP Paribas Personal Finance, filiale à 100% de BNP Paribas, ont finalisé l'acquisition conjointe, annoncée le 6 mars 2017, de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

Opel Bank SA, qui constitue la maison-mère du périmètre ainsi acquis est détenue à parts égales par BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance. Elle est mise en équivalence par Groupe PSA et Banque PSA Finance et consolidée en intégration globale par BNP Paribas et BNP Paribas Personal Finance. BPF exerce une influence notable car le Groupe ne dispose que de 50% des droits de vote sans exercer de contrôle exclusif. Le contrôle exclusif du partenaire résulte notamment de son contrôle sur la politique de refinancement ainsi que sur la mesure et le contrôle du risque de crédit.

En date de closing et pour l'acquisition de sa quote-part de 50%, BPF a payé un prix de 488,8 M€. Ce prix correspond à l'estimation provisoire de la transaction conformément aux dispositions contractuelles. Ce prix est inférieur à la quote-part de situation nette de l'acquise, et, au 31 décembre 2017, les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont en cours.

Par conséquent, au 31 décembre 2017, le groupe a procédé à une allocation provisoire de cet écart de première consolidation estimé, qui a été affecté en totalité à différents postes d'actifs et de passifs du groupe d'entités mis en équivalence.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a 12 mois pour finaliser l'évaluation à la juste valeur et l'affectation de cet écart de première consolidation. Cette affectation provisoire pourra donc faire l'objet de révisions jusque fin octobre 2018.

Le bilan au 31 décembre 2017 présenté en note 27 « Information sectorielle » intègre cette allocation provisoire des actifs et passifs identifiés et évalués à la juste valeur en application d'IFRS 3 révisée. Le résultat 2017 présenté en note 27 intègre le résultat de 2 mois d'activité entre la date de closing de l'opération et la date de clôture des comptes.

B. Evolution du périmètre

En janvier 2017, Banque PSA Finance a procédé à la dissolution de sa filiale à 100% PSA Assurance SAS via une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP). Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En janvier 2017, la nouvelle filiale en assurance PCA Compañía de Seguros S.A., exerçant son activité en Argentine, a été intégrée globalement dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

En février 2017, la filiale PSA Financial Hungaria Zrt., structure non significative et en cours de liquidation, a été

déconsolidée sans impact significatif dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En mars 2017, la nouvelle filiale russe détenue à 100%, Peugeot Citroën Leasing, exerçant une activité de leasing, a été intégrée globalement dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

En juillet 2017, la société en partenariat Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile au FCT Auto ABS3 2014-1. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juillet 2017, la société en partenariat Crédipar a cédé 350 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS LT Leases Master. Le fonds a émis des obligations de classe A (244 millions d'euros) et de classe B (106 millions d'euros). Crédipar conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juillet 2017, par mise en équivalence.

En octobre 2017, la société en partenariat Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile au FCT Auto ABS 2013-2. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

Le 1^{er} novembre 2017, le partenariat entre Banque PSA Finance et BNP Paribas PF a débuté avec l'acquisition conjointe d'une société située en France, Opel Bank S.A, qui détient de manière directe ou indirecte les sociétés captives de financement d'Opel et Vauxhall. Conformément à IAS 28 révisée - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la filiale Opel Bank S.A en partenariat avec BNP Paribas PF est une coentreprise (« joint venture »). En conséquence, elle est mise en équivalence depuis novembre 2017, ainsi que 15 filiales, sous-filiales et succursales.

En novembre 2017 la société en partenariat PSA Finance UK Ltd a cédé 400 millions de livres sterling (445 millions d'euros) de créances de financement automobile au FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA (315 millions de livres sterling -350 millions d'euros-) et des obligations de classe B (85 millions de livres sterling -95 millions d'euros-). PSA Finance UK Ltd conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis novembre 2017, par mise en équivalence.

En décembre 2017, une nouvelle filiale maltaise de courtage d'assurance, PSA Insurance Solutions Ltd, détenue à 100% par PSA Services Ltd, a été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

En décembre 2017, la société en partenariat Crédipar a procédé au rachat anticipé des créances de financement automobile au FCT Auto ABS2 2013-A. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FCT étant consolidé par mise en équivalence, cette opération est neutre dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2017		31.12.2016	
	Code ISO pays	Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		IG	100	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
PSA Finance Hungaria Zrt.	HU	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	-	-	IG	100
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	100	-		IG	100	IG	100
Financement des ventes hors Europe								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		IG	50	IG	50
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100
Bank PSA Finance Rus	RU	65	35	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Peugeot Citroën Leasing Russie	RU	100	-		IG	100	-	-
Assurance								
PSA Assurances S.A.S.	FR	-	-		-	-	IG	100
PSA Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Solutions Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	-	-
PCA Compañía de Seguros S.A	AR	70	-		IG	70	-	-
Autres sociétés								
Economy Drive Cars Ltd	GB	100	-		IG	100	IG	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	GB	-	100	Economy Drive Cars Ltd	IG	100	IG	100
PSA Factor Italia S.p.A.	IT	94,54	-		IG	94,54	IG	94,54
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander CF								
PSA Finance Belux	BE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Suisse S.A.	CH	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	50	-		MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp. z o.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp. z o.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas PF								
Opel Finance BVBA	BE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	-	-
Opel Finance SA	CH	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Opel Finance Germany Holdings GmbH	DE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	-	-
Opel Bank GmbH	DE	-	50	Opel Finance Germany Holdings GmbH	MEE	50	-	-
Opel Bank GmbH, succursale en Grèce	GR	-	-		MEE	50	-	-
Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	IE	-	-		MEE	50	-	-
Opel Leasing GmbH	DE	-	50	Opel Bank GmbH	MEE	50	-	-
Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	-	-
Opel Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	-	-
OPVF Europe Holdco Limited	GB	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	-	-
OPVF Holdings U.K. Limited	GB	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Vauxhall Finance plc	GB	-	50	OPVF Holdings U.K. Limited	MEE	50	-	-
Opel Finance SpA	IT	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Opel Finance International B.V.	NL	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Opel Finance N.V.	NL	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Opel Finance AB	SE	-	50	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	50	-	-
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE	25
Entités ad hoc (1)								
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	CH	-	-		MEE	50	MEE	50
FTA Auto ABS 2012-3	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2016	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS2 2013-A	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS 2013-2	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50

(1) cf. Note 10.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2017, la présentation des comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2013-04 du 7 novembre 2013, qui sera remplacée par la recommandation ANC N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2016, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2017.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2017

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- Amendements à IAS 7 – Etat des flux de trésorerie : Disclosure Initiative

Les amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

- Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2017

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2017, non encore

adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1^{er} janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour Banque PSA Finance.

- **IFRS 9** – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- classification et l'évaluation des instruments financiers,
- dépréciation des actifs financiers et
- couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Les travaux d'analyse des impacts de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance ont été réalisés en 2016 et 2017. Les phases 1, 2 et 3 seront appliquées à partir du 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures.

En conséquence, Banque PSA Finance comptabilisa toute différence entre la valeur comptable précédente (2017) et la valeur comptable au début de l'exercice auquel appartient la date de première application (2018) dans le solde d'ouverture des capitaux propres de ce même exercice 2018. L'impact estimé est indiqué dans le rapport de gestion.

Les impacts de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance au 1^{er} janvier 2018 se détaillent comme suit:

Phase 1 - Classification et l'évaluation des instruments financiers: Absence d'impact estimé au 1^{er} janvier 2018

Sur la base des analyses effectuées sur la phase 1 - Classification et évaluation, il ressort que des instruments financiers qui étaient comptabilisés au coût amorti (les financements et créances de location) et à la juste valeur par résultat sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti et à la juste valeur par résultat respectivement sous IFRS 9.

Les titres de participation des sociétés non consolidées comptabilisés au coût sous IAS 39 du fait d'une activité opérationnelle non significative seront reclassés en juste valeur par résultat sous IFRS 9 sans impacts sur les comptes de Banque PSA Finance au 1er janvier 2018.

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers: L'impact estimé de la première application au 1^{er} janvier 2018 est indiqué dans le rapport de gestion.

Banque PSA Finance s'appuiera pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sur la méthodologie de calcul des différents paramètres de risques (données utilisées, segmentation des portefeuilles, évaluation individuelle ou collective, choix de modélisation – notamment probabilité de défaut (PD) lifetime, exposition courante des contrats au moment de la tombée en défaut (EAD) lifetime, etc.) ainsi que sur l'intégration des données prospectives : définition des scénarios macroéconomiques et modalités de prise en compte dans les pertes de crédit attendues.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sont élaborés de manière coordonnée au niveau central afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein de Banque PSA Finance.

Phase 3 - Couverture des instruments financiers: Absence d'impact estimé au 1^{er} janvier 2018

Conformément à la décision du Groupe PSA, Banque PSA Finance appliquera phase 3 - Couverture des instruments financiers à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les opérations documentées en comptabilité de couverture sous IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture sous IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018.

- IFRS 16 – Contrats de location.

Cette norme ne devrait pas générer d'impact significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge avec les dispositions actuelles d'IAS 17. Des impacts sont cependant attendus pour les états financiers de certains des clients de Banque PSA Finance, les preneurs de contrats de location devant fournir de nouvelles informations en annexe.

IFRS 17 - Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2021, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4.

Cette nouvelle norme comptable fonde la valorisation des contrats d'assurance sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. La norme IFRS 17 précise les modèles, outils et processus pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont actuellement en cours.

Les autres textes sont sans impacts significatifs sur le groupe Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de

crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 février 2018.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en

devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 12).

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux activités de financement soumises à la segmentation IFRS 8.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe Banque PSA Finance ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêt comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 21.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles

du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la

comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

- **Pour les entreprises associées avec Santander, dépréciation de l'encours sain sans impayés :**

Des probabilités de défaut distinctes sont calculées sur les encours sains et avec impayés sur le principe des pertes encourues mais non encore significatives au sens d'IAS 39. AG90 : l'indicateur de dépréciation (Loss event) n'est pas connu par la banque (ex : perte d'emploi, événement familial inattendu, ...).

La période d'émergence (durée entre l'évènement et le défaut) ne peut être modélisée compte-tenu de l'absence de données sur la nature de ces évènements. Elle a été arbitrairement fixée à 12 mois.

On calcule donc une probabilité de défaut à 12 mois, distincte pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part, à partir des taux de défaut annuels moyens observés sur des périodes de 12 mois glissants.

Les calculs sont indépendants pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part.

- **Dépréciation des créances douteuses :**

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours maximum. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ». A noter que pour les filiales (principalement Russie et Argentine), les créances restructurées ne sont pas identifiées.

- **Passages en pertes :**

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate Réseau » et « Corporate et assimilés »

- **Dépréciation de l'encours sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)**

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours Corporate sains présentant des éléments de risque a été mis en œuvre depuis 2015.

- **Dépréciation des encours douteux sur base individuelle**

Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.

Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document type « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

- **Passage en pertes**

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding

maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;

- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffres à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que

le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les entreprises associées.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 22 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 19 – Instruments financiers à terme.

I. Allocation du prix d'achat

Le 1er novembre 2017, les Groupe PSA et BNP Paribas ont finalisé l'acquisition conjointe des sociétés de financement des marques Opel et Vauxhall en Europe. Le groupe PSA, avec BNP Paribas, a ainsi acquis l'intégralité des activités européennes de GM Financial via Opel Bank. Celle-ci est détenue à parts égales par BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance. Banque PSA Finance détient une influence notable sur cette entreprise associée, qu'elle consolide par mise en équivalence. L'opération en référence est comptabilisée conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». L'opération est décrite en note 1 « Faits marquants de la période et structure du Groupe ».

Note 3 Caisse, banques centrales, CCP

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Caisse et CCP	-	-
Banques centrales (1)	98	58
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	98	58

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres de placement	165	389
- OPCVM	129	329
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	40	249
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	89	80
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	36	60
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	23	23
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	165	389
- dont créances rattachées	1	1
Instruments de couverture de change	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	-
Total	165	389

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie, font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs**5.1 Analyse par nature**

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	31	60
- dont entreprises liées	-	1
Produits à recevoir sur swaps de couverture	3	4
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	9	21
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	8	21
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(3)	(3)
- des obligations	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	1	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(41)	(80)
Total	2	5

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur de la dette en devises couverte, réévaluée au cours de clôture (cf. "A. Positions de change opérationnelles" dans la Note 19).

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2017

(en millions d'euros)

	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	209	(178)	31	-	31
- cross currency swap avec appel de marge	209	(178)	31	-	31
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	3	-	3	-	3
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	200	(191)	9	-	9
- swaps avec appel de marge	200	(191)	9	-	9
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(41)	(41)
Total à l'actif	412	(369)	43	(41)	2
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	43	(41)	2
Total au passif	-	-	43	(41)	2

Pour 2016

(en millions d'euros)

	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	238	(178)	60	-	60
- cross currency swap avec appel de marge	237	(178)	59	-	59
- autres instruments	1	-	1	-	1
Produits à recevoir	4	-	4	-	4
- swaps avec appel de marge	4	-	4	-	4
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	296	(275)	21	-	21
- swaps avec appel de marge	296	(275)	21	-	21
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(80)	(80)
Total à l'actif	538	(453)	85	(80)	5
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	80	(80)	-
Total au passif	-	-	80	(80)	-

Note 6 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 4).

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
PSA Finance P.L.C. (1)	2	3
PSA Financial d.o.o. (2)	3	3
PSA Finance Hungaria Zrt (3)	26	-
Peugeot Citroen Leasing Russie (4)	-	1
PCA Compañía de Seguros S.A (5)	-	1
Valeur brute	31	8
Dépréciation (2)(3)	(29)	(3)
Valeur nette	2	5

(1) La filiale PSA Finance P.L.C. au Royaume-Uni, détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(2) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(3) La filiale PSA Finance Hungaria Zrt, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er février 2017. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(4) La filiale Peugeot Citroen Leasing Russie est intégrée au périmètre de consolidation depuis le 1er février 2017.

(5) La filiale PCA Compañía de Seguros S.A est intégrée au périmètre de consolidation depuis le 1er janvier 2017.

Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit**Ventilation créances à vue / à terme**

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances à vue	182	223
- Comptes ordinaires débiteurs	182	223
- dont affecté à la réserve de liquidité (1)	133	167
- dont détenus par les sociétés d'assurance	32	49
- dont entreprises liées	23	40
Créances à terme	112	-
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés (2)	100	-
- dont entreprises liées	100	-
- Autres créances à terme	12	-
- dont détenus par les sociétés d'assurance	2	-
Créances rattachées	-	-
Total	294	223

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 22.2).

(2) PSA Finance Nederland B.V. a accordé, au mois de décembre 2017, des prêts subordonnés pour un total de 100 millions d'euros aux co-entreprises française et italienne en partenariat avec Santander CF.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle**8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement**

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Vente à crédit	255	272
Location avec option d'achat (1)	5	5
Capital restant dû et intérêts à recevoir	6	7
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(2)	(2)
Location longue durée (1)	39	33
Capital restant dû et intérêts à recevoir	43	37
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	43	37
Intérêts non courus sur location longue durée	(3)	(3)
Dépôts de garantie activité location	(1)	(1)
Financement de stocks aux Réseaux	55	47
Capital restant dû	55	47
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	55	47
Autres créances	4	8
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	4	8
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (2) :		
- avant compensation	3	8
- compensation des activités poursuivies	(3)	(8)
- Autres	-	-
- Hors groupe	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	(27)	(19)
- Etalement des coûts d'acquisition	1	2
- Etalement des frais de dossiers	(15)	(9)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(13)	(12)
Total des créances au coût amorti	331	346

(1) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 14).

8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2017

	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2017
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 25.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 25.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 25.1)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Type de financement					
Vente à crédit	-	254	1	255	
Location avec option d'achat	-	2	3	5	
Location longue durée	2	21	16	39	
Financement de stocks aux Réseaux	55	-	-	55	
Autres créances	4	-	-	4	
Comptes ordinaires	-	-	-	-	
Éléments intégrés au coût amorti	-	(26)	(1)	(27)	
Total des encours par segment IFRS 8	61	251	19	331	

Pour 2016

	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2016
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 25.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 25.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 25.1)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Type de financement					
Vente à crédit	-	270	2	272	
Location avec option d'achat	-	3	2	5	
Location longue durée	5	19	9	33	
Financement de stocks aux Réseaux	47	-	-	47	
Autres créances	8	-	-	8	
Comptes ordinaires	-	-	-	-	
Éléments intégrés au coût amorti	-	(19)	-	(19)	
Total des encours par segment IFRS 8	60	273	13	346	

8.3 Ventilation par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Créances nettes		
ARS	185	166
EUR	39	26
GBP	-	8
MXN	26	18
PLN	19	47
RUB	62	81
Total	331	346

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Note 5).

8.4 Echéanciers

Pour 2017

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois			+ 5 ans	Total au 31.12.2017
			mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans		
Vente à crédit	1	51	37	63	103	-	255
Créances brutes	6	51	37	63	103	-	260
Dépréciations	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Location avec option d'achat	-	1	-	1	3	-	5
Créances brutes	-	1	-	1	3	-	5
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	3	15	10	11	-	39
Créances brutes	3	3	15	10	11	-	42
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Financement de stocks aux Réseaux	-	44	9	2	-	-	55
Créances brutes	4	44	9	2	-	-	59
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Autres créances	-	1	2	1	-	-	4
Créances brutes	-	1	2	1	-	-	4
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	(27)	-	-	-	-	-	(27)
Total créances nettes	(26)	100	63	77	117	-	331
Créances brutes	13	100	63	77	117	-	370
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(11)	-	-	-	-	-	(11)
Éléments intégrés au coût amorti	(27)	-	-	-	-	-	(27)

Pour 2016

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois			+ 5 ans	Total au 31.12.2016
			mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans		
Vente à crédit	5	48	35	54	129	1	272
Créances brutes	10	48	35	54	129	1	277
Dépréciations	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Location avec option d'achat	-	1	-	1	3	-	5
Créances brutes	-	1	-	1	3	-	5
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	7	6	9	11	-	33
Créances brutes	2	7	6	9	11	-	35
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Financement de stocks aux Réseaux	-	37	8	2	-	-	47
Créances brutes	11	37	8	2	-	-	58
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(11)	-	-	-	-	-	(11)
Autres créances	-	2	4	2	-	-	8
Créances brutes	1	2	4	2	-	-	9
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	(19)	-	-	-	-	-	(19)
Total créances nettes	(14)	95	53	68	143	1	346
Créances brutes	24	95	53	68	143	1	384
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(18)	-	-	-	-	-	(18)
Éléments intégrés au coût amorti	(19)	-	-	-	-	-	(19)

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Débiteurs divers	29	38
- Entreprises liées	22	28
- dont activités d'assurance	8	14
- Hors groupe	7	10
- dont activités d'assurance	-	-
Dividendes à recevoir des coentreprises avec Santander	1	3
- dont activités d'assurance	-	3
Etat et autres organismes sociaux	22	14
- dont activités d'assurance	3	-
Produits à recevoir	21	27
- Entreprises liées	9	9
- Hors groupe	12	18
- dont activités d'assurance	12	13
Charges constatées d'avance	3	2
Autres comptes de régularisation	8	5
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	8	5
- dont activités d'assurance	-	-
Total	84	89

Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

10.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
A l'ouverture	1 527	981
Variations de périmètre	489	448
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	37	20
Quote-part du résultat net	226	195
Distribution de dividendes	(138)	(91)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(6)	4
Ecart de conversion	(19)	(30)
A la clôture	2 116	1 527
- dont écart d'acquisition (1)	3	3

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Partenariat avec	Europe		Brésil	Chine		Total
		Santander CF	BNP Paribas PF	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (1)	
Au 31 décembre 2015		916			65	3	981
Variations de périmètre		410		38	-	-	448
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		20		-	-	-	20
Quote-part du résultat net		179		2	14	-	195
Distribution de dividendes		(91)		-	-	-	(91)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		4		-	-	-	4
Ecart de conversion		(30)		2	(2)	-	(30)
Au 31 décembre 2016		1 408		42	77	3	1 527
Variations de périmètre		-	489	-	-	-	489
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		37	-	-	-	-	37
Quote-part du résultat net		195	8	5	18	-	226
Distribution de dividendes		(136)	-	(2)	-	-	(138)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	(4)	-	-	-	(6)
Ecart de conversion		(8)	-	(6)	(5)	-	(19)
Au 31 décembre 2017		1 494	493	39	90	3	2 116

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

10.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander et avec BNP Paribas PF ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 10.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe
- 10.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe
- 10.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 10.2.4 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

10.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe

Le partenariat en Europe concerne les pays suivants :

- France (FR) depuis février 2015
- Royaume-Uni (UK) depuis février 2015
- Malte (MT) depuis mai 2015
- Suisse (CH) depuis octobre 2015
- Espagne (ES) depuis octobre 2015
- Italie (IT) depuis janvier 2016
- Pays-Bas (NL) depuis février 2016
- Belgique (BE) depuis mai 2016
- Autriche (AT) depuis juillet 2016
- Allemagne (DE) depuis juillet 2016
- Pologne (PL) depuis octobre 2016

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Éléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances sur la clientèle	24 180	21 954
Autres postes de l'Actif	2 585	2 419
Total de l'actif	26 765	24 373
Dettes de refinancement	18 594	17 174
Autres postes du Passif	5 182	4 383
Capitaux propres	2 989	2 816
Total du passif	26 765	24 373

Éléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Produit Net Bancaire	1 007	882
Charges générales d'exploitation et assimilées	(362)	(323)
Résultat brut d'exploitation	645	559
Coût du risque (1)	(57)	(28)
Résultat d'exploitation	588	531
Éléments hors exploitation	(12)	-
Résultat avant impôt	576	531
Impôt sur les bénéfices	(185)	(174)
Résultat net	391	357

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 27.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	1 833	50%	916	(782)	-	134	4
Variations de périmètre	819		410	(440)		(30)	
Augmentation de capital et apports en réserves	40		20	(15)		5	
Résultat net de la période	357		179			179	
Distribution de dividendes	(182)		(91)			(91)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	8		4			4	
Ecart de conversion	(59)		(30)			(30)	(30)
Au 31 décembre 2016	2 816	50%	1 408	(1 237)	-	171	(26)
Augmentation de capital et apports en réserves	74		37	(36)		1	
Résultat net de la période	391		195			195	
Distribution de dividendes	(273)		(136)			(136)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(3)		(2)			(2)	
Ecart de conversion	(16)		(8)			(8)	(8)
Au 31 décembre 2017	2 989	50%	1 494	(1 273)	-	221	(34)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 494	1 408
Total de l'actif	1 494	1 408
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 273	1 237
- Réserves consolidées - part du groupe	221	171
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	195	179
Total du passif	1 494	1 408

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

10.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas PF a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Le détail des entités concernées est donné en Note 1-C.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2017
Prêts et créances sur la clientèle	9 157
Autres postes de l'Actif	1 020
Total de l'actif	10 177
Dettes de refinancement	7 133
Autres postes du Passif	2 057
Capitaux propres	987
Total du passif	10 177

Eléments de Résultat (1)

(en millions d'euros)	31.12.2017
Produit Net Bancaire	66
Charges générales d'exploitation et assimilées	(43)
Résultat brut d'exploitation	23
Coût du risque	(1)
Résultat d'exploitation	22
Impôt sur les bénéfices	(6)
Résultat net	16

(1) Résultat réalisé depuis le début du partenariat avec BNP Paribas PF.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Variations de périmètre	978		489	(489)	-	-	-
Résultat net de la période	16		8			8	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(4)			(4)	
Ecart de conversion	-		-			-	-
Au 31 décembre 2017	987	50%	493	(489)	-	4	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2017
Participations dans les entreprises mises en équivalence	493
Total de l'actif	493
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	489
- Réserves consolidées - part du groupe	4
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	8
Total du passif	493

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

(2) En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe a 12 mois pour finaliser l'allocation de l'écart d'acquisition provisoire. Au 31 décembre 2017, cet écart d'acquisition a été alloué provisoirement et cette allocation pourra faire l'objet de révision jusque fin octobre 2018 (cf. Note 1.A Faits marquants de la période).

10.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.
Le détail des entités concernées est donné en Note 1-C.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Eléments de Bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances sur la clientèle	425	496
Autres postes de l'Actif	54	62
Total de l'actif	479	558
Dettes de refinancement	384	461
Autres postes du Passif	17	13
Capitaux propres	78	84
Total du passif	479	558

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Produit Net Bancaire	34	13
Charges générales d'exploitation et assimilées	(18)	(7)
Résultat brut d'exploitation	16	6
Coût du risque (1)	(1)	-
Résultat d'exploitation	15	6
Impôt sur les bénéfices	(5)	(2)
Résultat net	10	4

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 27.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2016	84	50%	42	(27)	-	15	2
Résultat net de la période	10		5			5	
Distribution de dividendes	(4)		(2)			(2)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	
Ecart de conversion	(12)		(6)			(6)	(6)
Au 31 décembre 2017	78	50%	39	(27)	-	12	(4)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Participations dans les entreprises mises en équivalence	39	42
Total de l'actif	39	42
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	12	15
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	5	2
Total du passif	39	42

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

10.2.4 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

Le partenariat en Chine concerne la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd.

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances sur la clientèle	2 408	2 220
Autres postes de l'Actif	195	101
Total de l'actif	2 603	2 321
Dettes de refinancement	1 464	1 357
Autres postes du Passif	791	665
Capitaux propres	348	299
Total du passif	2 603	2 321

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produit Net Bancaire	120	116
Charges générales d'exploitation et assimilées	(27)	(28)
Résultat brut d'exploitation	93	88
Coût du risque	(7)	(9)
Résultat d'exploitation	86	79
Impôt sur les bénéfices	(14)	(20)
Résultat net	72	59

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	248	25%	62	(33)	3	32	9
Résultat net de la période	59		14			14	
Ecart de conversion	(8)		(2)			(2)	(2)
Au 31 décembre 2016	299	25%	74	(33)	3	44	7
Résultat net de la période	72		18			18	
Ecart de conversion	(20)		(5)		-	(5)	(5)
Au 31 décembre 2017	351	25%	87	(33)	3	57	2

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Participations dans les entreprises mises en équivalence (2)	90	77
Total de l'actif	90	77
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	33	33
- Réserves consolidées - part du groupe	57	44
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	18	14
Total du passif	90	77

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(2) L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

Note 11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	230	(176)	54	225	(164)	61
- Logiciels	226	(172)	54	221	(160)	61
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	230	(176)	54	225	(164)	61

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2017
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations incorporelles	225	14	-	(9)	230
- Logiciels	221	14	-	(9)	226
- Autres	4	-	-	-	4
Total	225	14	-	(9)	230

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2017
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations incorporelles	(164)	(12)	-	-	(176)
- Logiciels	(160)	(12)	-	-	(172)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(164)	(12)	-	-	(176)

Note 12 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2017, les écarts d'acquisition significatifs du groupe Banque PSA Finance (seule la Chine est concernée : cf. Note 10) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,0 million d'euros, sans dépréciation depuis.

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit

Note 13.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes à vue hors groupe	6	10
- Comptes ordinaires créditeurs	4	8
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	2	2
- Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme hors groupe	133	107
- Bancaires classiques	133	107
Dettes rattachées	11	9
Total des dettes au coût amorti	150	126

Note 13.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	108	-	84
EUR	2	-	1	-
GBP	2	-	2	-
MXN	-	22	-	13
PLN	2	-	7	-
RUB	-	3	-	10
Total	6	133	10	107

Note 13.3 Echancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	64	63
3 à 6 mois	34	25
6 mois à 1 an	31	19
1 an à 5 ans	10	-
+ 5 ans	-	-
Total	139	107

Note 14 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Dettes à vue	2	1
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau		
- Hors groupe	1	-
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	3	8
- compensation des activités poursuivies	(3)	(8)
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Hors groupe	1	1
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme	6	3
- Dette à terme Corporate		
- Entreprises liées	-	2
- Autres dettes à terme		
- Hors groupe	6	1
Dettes rattachées	-	-
Total	8	4

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 8.1).

Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017		31.12.2016	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	5	-	3
EUR	1	-	-	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-
PLN	-	-	1	-
RUB	1	1	-	-
Total	2	6	1	3

Note 15 Dettes représentées par un titre

15.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	243	281
- EMTN, BMTN et assimilés	243	281
- CDN et BT	-	-
Dettes rattachées	5	5
Total des dettes au coût amorti	248	286

15.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
ARS	35	24
EUR	-	20
USD (1)	208	237
Total	243	281

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 29 millions d'euros au 31 décembre 2017 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Note 5).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 19.

15.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
0 à 3 mois	2	-
3 mois à 6 mois	2	23
6 mois à 1 an	4	16
1 an à 5 ans	235	242
+ 5 ans	-	-
Total	243	281

Note 16 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Dettes fournisseurs	40	25
- Entreprises liées (1)	35	21
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	5	4
- dont activités d'assurance	-	-
Etat et autres organismes sociaux	9	6
Charges à payer	20	25
- Entreprises liées	5	12
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	15	13
- dont activités d'assurance	3	1
Autres créditeurs divers	8	10
- Entreprises liées	6	8
- dont activités d'assurance	6	8
- Hors groupe	2	2
- dont activités d'assurance	1	1
Produits constatés d'avance	3	7
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	3	7
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	2	-
Autres comptes de régularisation	1	-
- Hors groupe	1	-
Total	81	73

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques du Groupe PSA.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 41 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. Note 5.2).

Note 17 Activités d'assurance**17.1 Provisions techniques des contrats d'assurance**

(en millions d'euros)	31.12.2016	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	31.12.2017
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	9	75	(79)			5
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :						
- Provision pour sinistres survenus déclarés	21			(11)	10	20
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	58			-	(2)	56
Provisions techniques	88	75	(79)	(11)	8	81

17.2 Résultat des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
+ Primes acquises	78	104
Primes émises	75	101
Variation des provisions PPNA	3	3
- Charges de prestations	(47)	(76)
Coût des sinistres	(11)	(14)
Variation des provisions hors PPNA	3	(8)
Autres produits (charges)	(39)	(54)
- dont entreprises liées	(37)	(52)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	31	28

Note 18 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et écart de conversion	31.12.2017
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux							
- Corporate réseau	-	-	-	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux (1)	19	1	(14)	(4)	-	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	16	22	(2)	(3)	-	-	33
Autres provisions	3	3	-	(3)	-	-	3
Total	38	26	(16)	(10)	-	-	38

(1) La provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible, constituée pour 17 millions d'euros au 31 décembre 2016 chez Banque PSA Finance, a été reprise à hauteur de 14 millions d'euros pour la charge réglée au fisc et à hauteur de 3 millions d'euros sans objet.

Note 19 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Chez BPF, le cross currency swap de 250 millions de dollars US couvre l'EMTN émis de 250 millions de dollars US. En Argentine, les swaps de taux en Cash Flow Hedge s'élèvent à 831 millions d'ARS au 31 décembre 2017 contre 271 millions d'ARS au 31 décembre 2016.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Le cross currency swap fait l'objet d'un appel de marge hebdomadaire. Les swaps de couverture de flux de Trésorerie dans la filiale argentine ne font pas l'objet d'appel de marge. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 25.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre 2017 est non significative (1,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 million d'euros à fin 2016).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
Position de change au 31.12.2017	1	35	125	3	20	5	16	40	-	47	292
<i>Rappel décembre 2016</i>	1	38	129	3	20	5	22	44	-	54	316

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient en 2017 du financement en dollars des titres de participation des filiales argentine et russe.

Note 20 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 8.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 13.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 15.3 pour les Dettes représentées par un titre.

Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un engagement de 280 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 11 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2017.

Note 21 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	98	58	98	58	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	165	389	165	389	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	2	5	2	5	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	2	5	2	5	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)(4)	297	223	294	223	3	-
Prêts et créances sur la clientèle (5)	327	346	331	346	(4)	-
Passif						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	1	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	150	126	150	126	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	8	4	8	4	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	265	301	257	301	(8)	-

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 22 Autres engagements

22.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	301	365
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (2)	12	10
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	9	17
- garanties reçues sur encours clientèle	9	17
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	4	4
Garanties données en faveur de la clientèle	39	42
- Banque PSA Finance	39	42
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 22.2)

(2) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

22.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Réserve de liquidité	271	474
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	98	58
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4)	40	249
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 7)	133	167
Lignes de crédit confirmées non tirées	301	365
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	280	360
- Autres lignes de crédit bancaire	21	5
Total	572	839

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

22.3 Gestion du risque de liquidité

(cf. paragraphe "Politique de refinancement" du rapport de gestion)

Suite à la mise en place du partenariat avec Santander, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance. Depuis le dernier démarrage, le 1er octobre 2016, Banque PSA Finance assure uniquement le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord-cadre avec Santander CF et hors Brésil).

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité et une optimisation de ses coûts de financement.

Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, permettant une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Note 23 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Ventes à crédit	65	60
- dont entreprises liées	18	10
Location avec option d'achat	1	4
- dont entreprises liées	-	-
Location longue durée	3	4
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	7	7
- dont entreprises liées	5	5
Autres financements	-	1
- dont entreprises liées	-	1
Rémunérations des apporteurs	(2)	(4)
- Vente à crédit	(2)	(3)
- Location avec option d'achat	-	(1)
- Location longue durée	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Autres coûts d'acquisition	(2)	-
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	72	72

Note 24 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Frais de personnel	(7)	(9)
- Rémunérations	(6)	(7)
- Charges sociales	(1)	(2)
- Intéressement et participation	-	-
Autres charges générales d'exploitation	(8)	(5)
- Charges externes	(122)	(108)
- dont entreprises liées	(101)	(98)
- Refacturation (1)	114	103
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	10
- dont entreprises liées	101	91
Total	(15)	(14)

(1) La refacturation se poursuit après la mise en place des partenariats avec Santander. Depuis fin 2016, toutes les coentreprises avec Santander sont opérationnelles.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Code ISO pays :		
AR	(7)	(5)
CZ	-	(1)
FR (1)	7	8
GB	-	-
HU	-	(1)
IT	(1)	(1)
MT	(4)	(3)
MX	(1)	(1)
NL	(1)	-
PL	(1)	(2)
RU	(6)	(6)
SK	-	(1)
TR	(1)	(1)
Total	(15)	(14)

(1) La provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible, constituée pour 38 millions d'euros au 31 décembre 2015 chez Banque PSA Finance et ajustée à 17 millions d'euros en 2016, a été reprise en 2017 à hauteur de 14 millions d'euros pour la charge réglée au fisc et à hauteur de 3 millions d'euros sans objet.

Note 25 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

25.1 Coût du risque et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	Production nette et écart de conversion		Coût du risque	
	Bilan au 31.12.2016	(1)(2)	au 31.12.2017	Bilan au 31.12.2017
Retail				
Créances saines sans impayés	277	(9)		268
Créances saines avec impayés	14	(3)		11
Dépôts de garantie	(1)			(1)
Créances douteuses	9	3	(6)	6
Encours brut	299	(9)	(6)	284
Dépréciations créances saines avec impayés	(1)	-	(1)	(2)
Dépréciations créances douteuses	(6)	-	1	(5)
Dépréciations	(7)	-	-	(7)
Éléments intégrés au coût amorti	(19)	(7)		(26)
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2)	273	(16)	(6)	251
Récupérations sur créances amorties			1	1
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
Coût du risque Retail	(1)		(5)	(6)
Corporate réseaux				
Créances saines sans impayés	63	1		64
Créances saines avec impayés	-	-		-
Créances douteuses	8	(6)	-	2
Encours brut	71	(5)	-	66
Dépréciations créances saines	(4)	-	-	(4)
Dépréciations créances douteuses	(7)	6	-	(1)
Dépréciations	(11)	6	-	(5)
Éléments intégrés au coût amorti	-	-		-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2)	60	1	-	61
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
Coût du risque Corporate réseaux	(4)	-	-	(4)
Corporate et assimilés				
Créances saines sans impayés	13	7		20
Créances saines avec impayés	-	-		-
Créances douteuses	-	-	-	-
Encours brut	13	7	-	20
Dépréciations créances saines	-	-	-	-
Dépréciations créances douteuses	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	(1)		(1)
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2)	13	6	-	19
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	(4)	-	-	(4)
Encours total				
Créances saines sans impayés	353	(1)		352
Créances saines avec impayés	14	(3)		11
Dépôts de garantie	(1)			(1)
Créances douteuses	17	(3)	(6)	8
Encours brut (2)	383	(7)	(6)	370
Dépréciations créances saines	(4)	-	-	(4)
Dépréciations créances saines avec impayés	(1)	-	(1)	(2)
Dépréciations créances douteuses	(13)	6	1	(6)
Dépréciations (2)	(18)	6	-	(12)
Éléments intégrés au coût amorti	(19)	(8)	-	(27)
Encours net	346	(9)	(6)	331
Récupérations sur créances amorties			1	
Dépréciations sur engagements douteux			-	
Total Coût du risque			(5)	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) La déconsolidation de la filiale en Hongrie se traduit par une variation de -6 millions d'euros d'encours brut et de +6 millions d'euros de dépréciations.

25.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines avec ou sans impayés (1)					
Dotations pour dépréciations	(2)	-	-	(2)	(4)
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	-
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(3)	-	-	(3)	(14)
Reprises de dépréciations	4	-	-	4	15
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(6)	-	-	(6)	(2)
Récupérations sur créances amorties	1	-	-	1	-
Coût du risque	(5)	-	-	(5)	(5)

La politique de gestion de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) - Pour le Retail, il s'agit de créances saines avec impayés.

- Pour le Corporate, il s'agit uniquement de créances saines sans impayés, soumises à une dépréciation statistique.

25.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées (cf. renvoi (1) de la Note 25.2).

En ce qui concerne le Corporate, compte tenu de la dépréciation statistique sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 25.2), il n'y a pas d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

Note 26 Impôt sur les bénéfices

26.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2017
Impôts courants						
Actif	13					15
Passif	-					(8)
Total	13	(13)	-	6	-	7
Impôts différés						
Actif	16					9
Passif	(12)					(3)
Total	4	3	-	-	-	6

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

26.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 qui traite de l'imposition différée.

Suite à la suppression de la contribution exceptionnelle de 10,7% visée à l'article 235 ter ZAA du code général des impôts, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance S.A en France est passé de 38% en 2015 à 34,43% depuis 2016.

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Impôts des activités poursuivies		
Impôts courants	(13)	(7)
Impôts différés	3	(6)
Impôts différés de l'exercice	3	(6)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Impôts des activités destinées à être reprises en partenariat		
Impôts courants et différés	-	(22)
Total	(10)	(35)

26.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Résultat avant impôt des activités poursuivies	243	184
Résultat avant impôt des activités destinées à être reprises en partenariat	-	53
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(226)	(195)
Différences permanentes	40	32
Total imposable	57	74
<i>Taux d'impôt légal en France pour la période</i>	<i>34,4%</i>	<i>34,4%</i>
Charge d'impôt théorique	(20)	(25)
Effet des différences de taux à l'étranger	3	2
Effet de variation de taux à l'étranger	-	-
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	(1)	-
Litiges et redressements fiscaux	-	-
Autres	4	(6)
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(14)	(29)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>23,8%</i>	<i>38,6%</i>
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	(6)
- Reprise de dépréciation	4	-
Impôt sur les bénéfices	(10)	(35)

26.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2016	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2017
Impôts différés actifs sur déficits reportables	47	1	(12)		(1)	35
Dépréciations (2)	(34)			4	-	(30)
Total	13	1	(12)	4	(1)	5

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) L'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 28 millions d'euros à fin décembre 2017.

Note 27 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander et BNP Paribas PF et après élimination des opérations réciproques.

27.1 Eléments de Bilan

Pour 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2017	Différences de présentation IFRS 8 / Bilan consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2017
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle	34 104	(11)	(33 762)	331
- <i>Corporate Réseau</i>	10 916	-	(10 855)	61
- <i>Retail</i>	21 890	(11)	(21 628)	251
- <i>Corporate et assimilés</i>	1 298	-	(1 279)	19
Actifs financiers disponibles à la vente	77	-	(75)	2
Placements	164	-	1	165
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 049	-	(1 755)	294
Actifs d'impôts différés	160	-	(151)	9
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	89	-	2 027	2 116
Autres postes de l'Actif	1 713	-	(1 456)	257
Total de l'actif	38 356	(11)	(35 171)	3 174
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	15 226	-	(15 076)	150
Dettes envers la clientèle	5 264	-	(5 256)	8
Dettes représentées par un titre	11 246	-	(10 998)	248
Provisions techniques des contrats d'assurance	119	-	(38)	81
Passifs d'impôts différés	290	(3)	(284)	3
Autres postes du Passif	1 628	1	(1 492)	137
Capitaux propres	4 583	(9)	(2 027)	2 547
Total du passif	38 356	(11)	(35 171)	3 174

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Pour 2016

	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2016	Différences de présentation IFRS 8 / Bilan consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2016
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle	22 821	(18)	(22 457)	346
- <i>Corporate Réseau</i>	7 232	-	(7 172)	60
- <i>Retail</i>	14 241	(18)	(13 950)	273
- <i>Corporate et assimilés</i>	1 348	-	(1 335)	13
Actifs financiers disponibles à la vente	87	-	(82)	5
Placements	361	-	28	389
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 311	-	(1 088)	223
Actifs d'impôts différés	65	-	(49)	16
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	77	-	1 450	1 527
Autres postes de l'Actif	1 356	-	(1 127)	229
Total de l'actif	26 078	(18)	(23 325)	2 735
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	12 319	-	(12 193)	126
Dettes envers la clientèle	3 045	-	(3 041)	4
Dettes représentées par un titre	5 675	-	(5 389)	286
Provisions techniques des contrats d'assurance	105	-	(17)	88
Passifs d'impôts différés	268	(5)	(251)	12
Autres postes du Passif	1 111	-	(984)	127
Capitaux propres	3 555	(13)	(1 450)	2 092
Total du passif	26 078	(18)	(23 325)	2 735

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

27.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2017	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2017
Produit net bancaire	1 145	7	(1 106)	46
- Activités de financement	942	7	(938)	11
- Corporate Réseau	155	-	(153)	2
- Retail	720	7	(713)	14
- Corporate et assimilés	59	-	(58)	1
- Eléments non répartis	8	-	(14)	(6)
- Assurances et services	203	-	(168)	35
Coût du Risque (A)	(64)	-	59	(5)
- Activités de financement	(64)	-	59	(5)
- Corporate Réseau	(4)	-	4	-
- Retail	(60)	-	55	(5)
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Résultat après coût du risque	1 081	7	(1 047)	41
- Activités de financement	878	7	(879)	6
- Corporate Réseau	151	-	(149)	2
- Retail	660	7	(658)	9
- Corporate et assimilés	59	-	(58)	1
- Eléments non répartis	8	-	(14)	(6)
- Assurances et services	203	-	(168)	35
Charges générales d'exploitation et assimilées	(449)	(1)	422	(28)
Résultat d'exploitation	632	6	(625)	13
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	17	-	209	226
Autres éléments	(7)	-	11	4
Résultat avant impôt	642	6	(405)	243
Impôt sur les bénéfices	(205)	(2)	197	(10)
Résultat net	437	4	(208)	233

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2016	Déclassés IFRS 5	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2016
Produit net bancaire	1 026	(115)	34	(904)	41
- Activités de financement	857	(110)	34	(778)	3
- Corporate Réseau	133	(14)	-	(117)	2
- Retail	695	(60)	18	(637)	16
- Corporate et assimilés	34	(4)	-	(29)	1
- Eléments non répartis	(5)	(32)	16	5	(16)
- Assurances et services	169	(5)	-	(126)	38
Coût du Risque (A)	(52)	8	-	39	(5)
- Activités de financement	(51)	8	-	38	(5)
- Corporate Réseau	(4)	2	-	(1)	(3)
- Retail	(47)	6	-	39	(2)
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-
- Eléments non répartis	-	-	-	-	-
Résultat après coût du risque	974	(107)	34	(865)	36
- Activités de financement	806	(102)	34	(740)	(2)
- Corporate Réseau	129	(12)	-	(118)	(1)
- Retail	648	(54)	18	(598)	14
- Corporate et assimilés	34	(4)	-	(29)	1
- Eléments non répartis	(5)	(32)	16	5	(16)
- Assurances et services	169	(5)	-	(126)	38
Charges générales d'exploitation et assimilées	(403)	40	-	328	(35)
Résultat d'exploitation	571	(67)	34	(537)	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	15	-	-	180	195
Charge de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(16)	-	(16)
Autres éléments	(12)	16	-	-	4
Résultat avant impôt	574	(51)	18	(357)	184
Impôt sur les bénéfices	(206)	21	(5)	177	(13)
Résultat net des activités poursuivies	368	(30)	13	(180)	171
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	51	2	-	53
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(21)	(1)	-	(22)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	-	30	1	-	31
Résultat net	368	-	14	(180)	202

(1) Cf. Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

(A) Complément sur le coût du risque des coentreprises :

En complément des principes comptables relatifs au coût du risque décrits dans la Note 2 du rapport annuel, des probabilités de défaut distinctes sont calculées pour les coentreprises en partenariat avec le groupe Santander et le groupe BNP Paribas PF en ce qui concerne les encours sains sans et avec impayés. Ce calcul est effectué selon les modalités définies par le guide méthodologique IAS 39 (paragraphes AG89 et AG90) définissant la notion de "pertes encourues mais non encore significatives".

Note 28 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 28.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2017	31.12.2016		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	IG	IG	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	-	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	MEE	-	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	Opel Finance BVBA	MEE	-	Kontich	K64
BR	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
CH	PSA Finance Suisse S.A.	MEE	MEE	Schlieren	K64
	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	MEE	MEE	Zug	K64
CN	Opel Finance SA	MEE	-	Studen	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
DE	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
	Opel Finance Germany Holdings GmbH	MEE	-	Rüsselsheim	K64
DZ	Opel Bank GmbH	MEE	-	Rüsselsheim	K64
	Opel Leasing GmbH	MEE	-	Rüsselsheim	K64
ES	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
FR	FTA Auto ABS 2012-3	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	MEE	MEE	Madrid	K64
GB	Banque PSA Finance	IG	IG	Gennevilliers	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
GR	CLV	MEE	MEE	Gennevilliers	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
HU	PSA Assurances S.A.S.	-	IG	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
IE	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS 2013-2	-	MEE	Paris	K64
IT	FCT Auto ABS2 2013-A	-	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS German Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
MX	FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	-	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
NL	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	-	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	-	Argenteuil	K64
PL	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	IG	IG	Redhill	K64
PT	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	Economy Drive Cars Ltd	IG	IG	West Midland	G45
RO	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	MEE	-	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	-	Cardiff	K64
RU	OPVF Holdings U.K. Limited	MEE	-	Cardiff	K64
	OPVF Europe Holdco Limited	MEE	-	Cardiff	K64
SE	Opel Bank GmbH, succursale en Grèce	MEE	-	Maroussi - Athènes	K64
	PSA Finance Hungaria Zrt.	-	IG	Budapest	K64
TR	Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	MEE	-	Dublin	K64
	PSA Renting Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	N77
UA	PSA Factor Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	K64
	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
US	Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Opel Finance SpA	MEE	-	Rome	K64
VN	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
XK	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
YU	PSA Insurance Solutions Ltd	IG	-	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
ZA	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	IG	IG	Mexico	K64
ZM	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64
ZP	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Rotterdam	K64
	Opel Finance International B.V.	MEE	-	La Haye	K64
ZS	Opel Finance N.V.	MEE	-	Breda	K64
	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	IG	IG	Varsovie	K64
ZT	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
ZU	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64
	Peugeot Citroën Leasing Russie	IG	-	Moscou	K64
ZV	Opel Finance AB	MEE	-	Stockholm	K64
	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 28.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 Décembre 2017

		<i>(en millions d'euros)</i>						
		Eléments du compte de résultat						
		Résultat avant impôt						
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Total	dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
AR	-	73	27	19		(6)	-	22
AT	-			3	3			
BE	-			8	7			
BR	-			5	5			
CH	-			7	5			
CN	-			18	18			
DE	-			99	22			
DZ	-	-	-	-		-	-	1
ES	-			19	19			
FR	-	69	(27)	48	85	(4)	4	-
GB	-	1	-	(46)	28	(6)	6	-
GR	-			-	-			
HU	-	-	-	25		-	-	-
IR	-			-	-			
IT	-	7	4	36	18	-	-	14
MT	-	70	25	29	9	3	(6)	41
MX	-	4	2	1		-	-	-
NL	-	-	-	(32)	6	-	-	-
PL	-	3	1	1	1	-	-	12
RU	-	13	12	3		-	(1)	45
SE	-			-	-			
TR	-	2	2	-		-	-	11
Total	-	242	46	243	226	(13)	3	146

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2017.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 29 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent la filiale PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.
Les intérêts minoritaires des autres filiales sont non significatifs.

PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue à 50% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 50%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances sur la clientèle	184	166
Autres postes de l'Actif	22	9
Total de l'actif	206	175
Dettes de refinancement	156	117
Autres postes du Passif	19	14
Capitaux propres		
- Elimination (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	2	9
- Intérêts minoritaires	16	22
Total du passif	206	175

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2017	31.12.2016
Produit Net Bancaire	21	29
Charges générales d'exploitation	(5)	(5)
Résultat brut d'exploitation	16	24
Coût du risque	(1)	-
Résultat d'exploitation	15	24
Impôt sur les bénéfices	(5)	(8)
Résultat net	10	16
- dont intérêts minoritaires	5	8
- dont part du groupe	5	8

Tableau de variation des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Situation nette totale	Intérêts minoritaires			
		% d'intérêts	Total	Capital et réserves	Ecart de conversion
Au 31 décembre 2015	47	50%	24	56	(32)
Résultat net de la période	16		8	8	
Dividendes	(11)		(6)	(6)	
Ecart de conversion	(8)		(4)		(4)
Au 31 décembre 2016	44	50%	22	58	(36)
Résultat net de la période	10		5	5	
Dividendes	(11)		(6)	(6)	
Ecart de conversion	(12)		(6)		(6)
Au 31 décembre 2017	31	50%	15	57	(42)

Note 30 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,2	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	0,1	0,1
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	0,2	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,6	0,4	0,2	0,2

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Cession de PSA Renting Italia S.p.A. à Banca PSA Italia S.p.A.

La filiale PSA Renting Italia S.p.A., détenue à 100% par Banque PSA Finance et intégrée globalement au 31 décembre 2017, est devenue le 1er janvier 2018 filiale à 100% de Banca PSA Italia S.p.A., coentreprise en partenariat avec Santander CF. En conséquence, la filiale PSA Renting Italia S.p.A. sera consolidée par mise en équivalence en 2018.

A titre indicatif, la contribution de "PSA Renting Italia S.p.A." dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance au 31 décembre 2017 est la suivante :

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	Bilan consolidé au 31.12.2017	
	Total	dont "PSA Renting Italia S.p.a"
Prêts et créances sur la clientèle	331	39
Autres postes de l'Actif	2 843	17
Total de l'actif	3 174	56
Dettes de refinancement	398	47
Autres postes du Passif	229	9
Capitaux propres	2 547	-
Total du passif	3 174	56

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	Compte de résultat consolidé au 31.12.2017	
	Total	dont "PSA Renting Italia S.p.a"
Produit Net Bancaire	46	4
Charges générales d'exploitation et assimilées	(28)	(1)
Résultat brut d'exploitation	18	3
Coût du risque	(5)	(1)
Résultat d'exploitation	13	2
Résultat avant impôt	243	2
Résultat net	233	2

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2017 et jusqu'au 23 février 2018, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

Le cabinet Ernst & Young et Associés a réalisé des procédures convenues avec Banque PSA Finance en lien avec un projet de prise de participation.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Acquisition d'Opel Vauxhall Finance

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Au 1er novembre 2017, Banque PSA Finance a acquis avec BNPP Personal Finance le sous-groupe Opel-Vauxhall Finance, captive financière du groupe automobile Opel (ci-après «OVF»). Banque PSA Finance ne détenant pas le contrôle de ce sous-groupe, ce dernier est mis en équivalence dans ses comptes consolidés.</p> <p>Banque PSA Finance dispose de douze mois pour effectuer un exercice d'allocation du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur de la situation nette acquise d'OVF mise en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.</p> <p>À la date d'arrêté des comptes, Banque PSA Finance a estimé ne pas avoir les informations suffisantes pour finaliser la détermination de l'éventuel écart d'acquisition.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'information financière donnée à ce titre constituait un point clé de l'audit en raison de l'importance de cette opération.</p> <p>Se référer aux notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés</p>	<p>Dans le détail, nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de l'opération d'acquisition du sous-groupe OVF ; • Mener des entretiens avec la direction pour comprendre les analyses en cours afférentes à la détermination de l'éventuel écart d'acquisition ; <p>Etudier les informations données à ce titre en annexes</p>

- Valeur des titres mis en équivalence

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition.</p> <p>Ces titres doivent faire l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, qui sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable et généralement la valeur recouvrable de ces titres.</p> <p>Afin d'identifier ces éventuels indices de perte de valeur, Banque PSA Finance s'appuie sur trajectoires financières 2018-2020 élaborées dans le cadre des plans stratégiques (Plan Moyen Terme ci-après « PMT ») et présentés pour approbation aux organes compétents.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification d'indices de perte de valeur pour les titres mis en équivalence est un point clé de l'audit en raison des jugements et des hypothèses inhérents à la détermination des scénarios économiques et des trajectoires financières retenus par la direction pour identifier ces indices de perte de valeur.</p> <p>Se référer à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Dans le détail, nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du processus mis en place par le groupe pour identifier des éventuels indices de perte de valeur et mesurer le besoin de dépréciation des titres mis en équivalence ; • Examiner le processus d'approbation par les organes compétents des trajectoires financières et des scénarios économiques inclus dans le PMT ; • Etudier la fiabilité des principales hypothèses sous-jacentes retenues pour l'établissement du PMT notamment au regard expériences passées.

4. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit
Vincent Roty

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2017

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 68, avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers - France
R.C.S. Nanterre 325 952 224 – Siret 325 952 224 00021
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 46 39 66 33
www.banquepsafinance.com